

Camille Champrond

Université de Savoie

UFR de Littérature, Lettres et Sciences Humaines

Vie et légende de Saint Pierre II de Tarentaise



Sous la direction de Laurent Ripart

Juin 2009

Je remercie tout particulièrement mon maître de mémoire, Monsieur Ripart pour sa disponibilité, ses conseils avisés et son suivi rigoureux de mon travail de recherche tout au long de l'année.

Je remercie les moines de l'abbaye de Tamié, pour la facilité avec laquelle ils m'ont permis d'accéder à leurs archives.

Je remercie également Antoinette Castelnuovo, le Père Soldo, Odile Bebin, mon époux et mes amis pour leur intérêt, leur soutien et leur aide précieuse.

Plan :

Introduction.....	p. 4
I. Un moine cistercien du XIIème siècle	
A. Enfance et entrée de Pierre dans la vie monastique.....	p. 6
B. Pierre, abbé fondateur de l'abbaye de Notre-Dame de Tamié.....	p. 9
C. Pierre est appelé à l'épiscopat.....	p. 21
II. Un archevêque cistercien empli de l'esprit de la réforme grégorienne	
A. Le diocèse de Tarentaise à l'arrivée de Pierre II de Tarentaise.....	p. 26
B. Un archevêque réformateur.....	p. 28
C. Conflits et arbitrage.....	p. 36
III. Un saint archevêque cistercien	
A. Les démarches pour la canonisation de Saint Pierre de Tarentaise...p.	40
B. Les miracles accomplies par Pierre et leur récit.....	p. 42
C. Un modèle de sainteté.....	p. 43
Conclusion.....	p. 46
Bibliographie.....	p. 47
Annexes.....	p. 49

Introduction

Saint Pierre de Tarentaise, premier abbé de Notre-Dame de Tamié, devint un grand archevêque de Tarentaise. Canonisé par le Pape Célestin III en 1191, il reste un des personnages importants de l'histoire religieuse savoyarde et un artisan de la Réforme de l'Église dans l'archidiocèse de Tarentaise.

Sa vie est connue grâce à la *Vita* écrite par Geoffroy d'Hautecombe à la demande du Pape Lucius III. Il est important de rappeler que la *Vita* a été écrite dans le but d'obtenir la canonisation de Pierre, elle est donc remplie de « topoï » du genre hagiographique et est essentiellement constituée du recueil des miracles accomplis par l'intermédiaire de Pierre de Tarentaise. Il convient donc d'utiliser les informations que Geoffroy nous transmet avec prudence et de les recouper au maximum avec les chartes dont nous disposons.

Les chartes concernant la vie de Pierre ont été regroupées par Anselme Dimier, dans le *Recueil de textes pour servir à l'histoire de Saint Pierre II de Tarentaise*¹. Cet ouvrage, qui retranscrit en latin les actes faisant apparaître Pierre est d'une aide précieuse pour l'étude de sa vie. Il nous permet de suivre Pierre au cours de ses déplacements, d'étudier en quoi ses actes le placent dans le mouvement de la réforme grégorienne, et de montrer l'étendue de son rôle d'arbitrage.

Cependant la personnalité de Pierre reste difficile à saisir, car il n'y a guère que dans le partage des biens de l'Église de Tarentaise² qu'il laisse transparaître quelques réflexions personnelles.

On trouve de nombreux ouvrages qui citent Pierre de Tarentaise, mais qui pour la plupart ne font que résumer brièvement la *Vita* en exaltant les vertus du saint et n'apportent aucun élément nouveau.

Le livre le plus intéressant sur Pierre de Tarentaise est sans nul doute celui d'Anselme Dimier³, qui reprend en grande partie la *Vita*, mais qui tente d'en étayer le contexte historique et de s'appuyer sur les actes.

¹ ANSELME DIMIER, *Bibliographie générale de l'Ordre cistercien, Recueil de textes pour servir à l'histoire de Saint Pierre II de Tarentaise*, La documentation cistercienne, vol. 21, fascicule 4 bis, Rochefort, 1978.

² *Gallia Christiana*, t. XII, Instr. 383 ; voir annexe 2.

³ [ANSELME DIMIER], *Saint Pierre de Tarentaise, Essai historique par un moine de Tamié*, 1935.

Citons également Pierre Duparc⁴ qui approfondit les règlements de conflits aux quels Pierre de Tarentaise est confronté, en mettant en valeur les arbitrages les plus importants de celui-ci, et en analysant leur portée.

Cependant il faut noter que Dimier et Duparc, comme tous ceux qui ont écrit sur Pierre de Tarentaise, sont toujours restés imprégnés des « topoï » hagiographiques. Ils traitent essentiellement les aspects religieux de la Vie de Pierre, interprétant les chartes dans un sens hagiographique et ne traitent les aspects historiques que pour les mettre à l'appui de l'apologie du saint et de ses vertus.

Ainsi Pierre de Tarentaise manque d'une étude historique approfondie qui sorte des topoï et tente de montrer le rôle que Pierre joua dans le contexte religieux et politique du XII^e siècle. Il est intéressant de se demander en quoi Pierre est un exemple pertinent du renouveau des modèles épiscopaux durant la réforme grégorienne. L'étude de Pierre en tant que moine-évêque, demandant un approfondissement d'analyse de son rôle de réformateur et d'arbitre.

Dans un premier temps, il semble intéressant d'aborder la manière dont il devient moine, et ce même si nous pouvons pour cela uniquement nous appuyer sur la *Vita*, car on peut recouper cette nouvelle façon d'entrer dans la vie monastique avec les connaissances que nous avons des premiers temps de Cîteaux⁵ et des *Vies*⁶ d'autres saints cisterciens. Nous montrerons donc en quoi ce moine cistercien s'inscrit dans le contexte du développement et de l'expansion de l'Ordre de Cîteaux.

Il semble ensuite important de mettre en évidence le rôle d'archevêque réformateur et d'arbitre qui transparait à travers les actes, en montrant en quoi ces actes trahissent l'esprit cistercien et réformateur de Pierre.

Il est enfin nécessaire de s'intéresser aux raisons et aux implications de sa canonisation, ainsi qu'aux spécificités du modèle de saint moine-évêque.

⁴ PIERRE DUPARC, *Les arbitrages de Saint Pierre de Tarentaise*, paru dans le Bulletin d'histoire et d'archéologie n°9, édité par les Amis de Viuz-Faverges, en 1974.

⁵ PACAUT MARCEL, *Les Moines blancs, Histoire de l'Ordre de Cîteaux*, Paris, Fayard, 1993.

⁶ Et notamment avec la *Vie* de saint Bernard et celle Jean de Bonnevaux.

Un moine cistercien du XII^{ème} siècle.

A. Enfance et entrée de Pierre dans la vie monastique.

Pierre de Tarentaise est né au début du XII^{ème} siècle « dans le diocèse de Vienne »⁷. Son biographe, Geoffroy d'Hautecombe, possède peu de renseignements sur son enfance, la description qu'il en fait est relativement pauvre et s'inscrit dans les topoï du genre hagiographique en s'inspirant largement des saintes Écritures⁸. Il nous dit que ses parents vivaient « grâce au travail de leurs mains (...) dans une honnête médiocrité »⁹, mais avaient suffisamment d'argent pour payer un maître à leurs deux fils aînés. On a donc fort peu de renseignements sur le contexte social de l'enfance de Pierre.

En étudiant l'onomastique familiale, on voit que son père, prénommé Pierre également, portait un nom qui le prédestinait plutôt à la vie religieuse, vers laquelle il s'est tourné à la fin de sa vie. Le fils aîné, Lambert, porte un nom aristocratique tout comme son frère Guillaume, tandis que Pierre et André ont des noms de saints.

D'après la *Vita* les parents de Pierre s'inscrivent dans une recherche spirituelle très forte, qui les amène « à mener au milieu du monde la vie cénobitique »¹⁰. Leur vie quotidienne, telle que nous la décrit la *Vita*, est fondée sur les vœux de pauvreté personnelle, de conversion des mœurs et d'obéissance. Ainsi Pierre aurait vécu bercé par la chasteté de ses parents, la fascination des modèles érémitiques, l'absence d'armes et de viande. On comprend ici que l'hagiographe ne cherche pas seulement à mettre en valeur les vertus qui animaient les parents de Pierre, mais qu'il souhaite surtout établir que l'enfance de Pierre, bien que dans le monde, fut dans le plus pur respect des traditions monastiques. Ainsi Geoffroy désire montrer que les parents de Pierre lui servirent de modèle de par « leur compassion et leur charité pour les pauvres, leur affection et leurs soins attentifs pour les religieux »¹¹, et que Pierre suivit cet exemple avec ferveur.

⁷ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174). Fondateur et premier abbé de Tamié, Archevêque de Tarentaise*, 1185. Traduit par un moine de Lérins en 1876, page 1, paragraphe 1.

⁸ Geoffroy y fait référence à de nombreuses reprises.

⁹ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, page 1, paragraphe 1.

¹⁰ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, page 2, paragraphe 2

¹¹ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, page 1, paragraphe 1.

Geoffroy d'Hautecombe nous explique que Pierre n'était pas prédestiné à faire des études, ses parents avaient déjà confié leur fils aîné Lambert au soin d'un maître pour lui enseigner les lettres. Mais l'auteur nous dit que devant la volonté ardente de Pierre ses parents acceptèrent de lui donner un maître.

Plus loin dans la *Vita*, Geoffroy nous apprend que Pierre : « aimait peu à faire des discours étudiés et lorsque les auditeurs semblaient en exiger quelqu'un de ce genre, il cédait la place à d'autres prédicateurs. Ennemi des phrases recherchées, il se plaisait à exposer la doctrine en toute simplicité, il instruisait, il consolait, il exhortait, il suppliait et, quoique moins souvent et moins volontiers, il reprenait ; en un mot il aimait mieux dire cinq paroles pleines de sens que dix mille mots sonores mais sans utilité¹² ». On voit ici qu'il n'a pas été formé pour faire des discours rhétoriques, ce qui peut également expliquer pourquoi aucun de ses discours n'a été sauvegardé. Mais il semble avoir été élevé en gestionnaire. Car abbé puis évêque il sait gérer ses affaires. Cette éducation correspond bien aux besoins nouveaux de l'expansion cistercienne et de la réforme grégorienne, les clercs entendant gérer eux-mêmes leurs affaires, il faut qu'ils en aient les capacités.

Ainsi Pierre ne fut pas oblat contrairement aux jeunes bénédictins qui rentrent souvent enfants au monastère¹³ pour y apprendre le latin et les saintes Écritures. Il entre au monastère jeune adulte comme saint Bernard. On est ici dans un système d'apprentissage en évolution. Pierre fait parti d'une génération de moines qui suivent l'enseignement de maîtres, souvent des clercs ou des chanoines, la généralisation de cette forme d'enseignement aboutissant au XIII^{ème} siècle à la création des universités. En effet, une des caractéristiques de l'Ordre de Cîteaux, au début, réside dans l'origine des hommes qui rentrent dans l'Ordre. Ce sont des nobles qui généralement ont déjà eu une autre vie avant la vie monastique : chevaliers, seigneurs ayant déjà guerroyé. Ce ne sont plus comme à Cluny des enfants confiés à un monastère par piété familiale ou autre raison. C'est une nouvelle façon de devenir moine qui rompt avec la tradition. On peut penser qu'elle embarrasse Geoffroy car il semble vouloir montrer que l'enfance de Pierre fut un juste équilibre entre travail manuel et intellectuel, rythmé par le silence et les prières, comme s'il avait toujours vécu sous la règle de saint Benoît. Son éducation telle que nous la décrit la *Vie* semble ainsi le prédisposer à être cistercien et rend logique son amour pour la vie monastique.

¹² GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, pages 6 et 7.

¹³ NORA BEREND, *La subversion invisible : la disparition de l'oblation irrévocable des enfants dans le droit canon*, *Médiévales* 26, printemps 1994, pp. 123-136.

Geoffroy d'Hautecombe nous dit que « ayant fait de rapides progrès dans les lettres divines et humaines, autant du moins que le comportaient son âge et sa piété, il pouvait, s'il l'eût voulu, rechercher les vaines consolations de la science, mais il préféra s'occuper des affaires de sa conscience¹⁴ ». On entend ici le disciple de Saint Bernard, ancien élève d'Abélard, s'inscrire dans la lutte contre le rationalisme, source d'hérésie, en prenant le parti de la contemplation du mystère divin.

Pierre entra au monastère de Bonnevaux, « sur les conseils de l'abbé Jean auquel son père l'avait envoyé sous un autre prétexte¹⁵ ». En effet Geoffroy nous dit que les parents de Pierre avaient des liens étroits avec les moines de Bonnevaux et qu'ils avaient une grande dévotion pour son saint abbé depuis la fondation de ce monastère par Guy de Bourgogne en 1118. Attiré par le renouveau de la spiritualité cistercienne, Pierre entra au monastère de Bonnevaux quatre ans après sa fondation, en 1122. Notre saint avait alors vingt ans. La *Vita* nous apprend qu'« il eut aussi la joie peu de temps après sa conversion de gagner au Seigneur son frère aîné qui se retira dans le monastère de Chésery¹⁶ où il mourut après y avoir mené une sainte vie et y avoir dignement rempli les fonctions d'abbé.¹⁷ ». On sait également que sa mère et sa sœur devinrent moniales cisterciennes au Betton, dans le diocèse de Maurienne. Cette façon d'entrer en famille au monastère est nouvelle, elle s'inscrit en rupture avec la tradition qui imposait de rompre avec sa famille lors de l'entrée au cloître.

Pierre ne fut pas le seul à entrer en religion avec sa famille ; en 1112, Saint Bernard de Clairvaux se présenta à Cîteaux pour y devenir moine avec deux de ses frères, un oncle et des amis, et plus tard il convainquit son père, des frères et sœurs, ainsi que d'autres amis, d'entrer eux aussi volontairement dans les Ordres.

¹⁴ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, page 3, paragraphe 1.

¹⁵ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, page 3, paragraphe 1

¹⁶ Chésery, *Cheseryacum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée en 1140, par Amédée III de Savoie, au pied du versant occidental du Jura, sur les bords de la Valserine, à égale distance environ de Nantua et de Genève. - Philippe Séguin, prieur de Charlieu, fort souvent cité par HENRIQUEZ dans son *Ménologe cistercien* et dont les écrits sont demeurés manuscrits, dit que Lambert embrassa la vie religieuse à Tamié, d'où il sortit pour être placé à la tête du monastère de Chésery.

¹⁷ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *ibidem*, page 3, paragraphe 2.

Pierre passa une dizaine d'années à Bonnevaux, sous l'abbatiat de Jean. La *Vie* nous informe que l'abbé « se plut à l'élever par degrés aux différentes charges de la communauté »¹⁸, ce qui l'a préparé aux fonctions d'abbé, que le Chapitre lui confie¹⁹ lors de la fondation de Tamié.

B. Pierre, abbé fondateur de l'abbaye de Notre-Dame de Tamié.

Pour comprendre le déroulement et les enjeux de la fondation du monastère de Tamié, nous disposons de deux textes trouvés par Burnier²⁰ au Sénat de Savoie. Les archives de 1132 à 1793 ont disparu mais des copies avaient été faites à l'occasion d'un litige avec le duc qui pensait avoir un droit de patronage et voulait nommer l'abbé²¹.

Le premier document de fondation commence par faire état d'une donation : l'évêque décide d'une implantation et obtient une terre de seigneurs locaux. Les transactions avaient pour but de constituer un capital foncier suffisant pour faire vivre la communauté.

« En l'an de l'incarnation du Seigneur mille cent trente deux, dans l'immense bonté que Dieu procure, Dom Pierre archevêque de Tarentaise, eut les yeux attirés par un endroit, situé dans son archevêché, nommé Tamié et dans son esprit propre à y établir une fondation de l'Ordre de Cîteaux, il demanda à ses propriétaires de le lui céder, à savoir aux frères Pierre, Guillaume et Aynard de Chevron. Et de fait dans la suite, il plut à ce même vénérable archevêque de convoquer en ce même lieux Dom Jean de pieuse mémoire abbé de Bonnevaux, et ses susdits frères et beaucoup d'autres dans ce lieu que Pierre et sa femme ainsi que son fils Guillaume, ayant reçu mission de représenter leur frère Aynard absent à ce moment là, à la demande du susmentionné archevêque, faite devant tous ceux qui étaient présents, donnèrent à Dieu, à Sainte Marie et à l'abbé Jean de Bonnevaux ainsi qu'à ses frères serviteurs de Dieu pour leur salut et celui de leur parents en présence du susdit archevêque, ce qu'ils possédaient sur le mont Tamié s'y étendant selon la direction que prend l'eau qui descend du sommet des montagnes sur l'un et l'autre versant jusqu'à la rivière qui coule au milieu de la vallée, à

¹⁸ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Ibidem*, page 3, paragraphe 3.

¹⁹ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Ibidem*, page 3, paragraphe 3 : « Tous les suffrages se portèrent sur le bienheureux Pierre. »

²⁰ BURNIER EUGENE, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Chambéry, Pouchet, 1865.

²¹ REGAT CHRISTIAN, *Tamié et les cisterciens en Savoie, l'abbatiat d'Arsène de Jouglà, 1707-1727, Mémoires et documents de l'académie salésienne*, Annecy, Académie salésienne, 1998.

l'exception de quelques fiefs, mas et fermes qui sont occupées par eux ; mais si dans la suite les membres de la communauté en arrivaient à pouvoir se porter acquéreurs de ces mêmes fiefs, ils les ont cédés de la même manière, mais sous le couvert d'une convention telle qu'ils ne perdent pas les redevances vassaliques liées à ces fiefs, et s'ils les perdaient, qu'ils n'en reportent pas la responsabilité sur la communauté des frères.

De ce don sont témoins Pierre de Tarentaise, archevêque, dom Jean, abbé de Bonnevaux, frère Jean, prieur du même lieu, frère Amédée d'Hauterives, frère Aldemar, frère Pierre, frère Wilfred, qui ont reçu tous ensemble cette donation.

Sont aussi témoins Sibold de Cléry, Sigrand de Chevron, le prêtre Julien, le clerc Ponce et son frère Aynard, Bertrand et son fils Hugues, et Bonnefoi de Tournon, Roland de Saxe, Anselme de Bellecombe, Guillaume Remestangue, Hugo de Seythenay et beaucoup d'autres.

Et de même que Pierre et Guillaume de Chevron avaient donné tout ce qu'ils possédaient au susdit mont de Tamié, ainsi Aynard, leur frère, avec son fils et son épouse donna tout ce qu'il possédait au même lieu. Sont témoins Garnier et son frère et les frères Amédée et Aldemar qui reçurent cette donation à Pontverre. »²²

²² Notice de fondation de l'abbaye de Tamié (*Gallia christiana*, t. XII, Inst. p 379).

« Anno ab incarnatione Domini MCXXXII, immensa Dei bonitate procurante, Domnus Petrus Tharentasiensis archiepiscopus in archiepiscopatu suo providit locum quemdam qui dicitur Stamedium aptum ad Cisterciensem ordinem instituendum, quem locum dari ab ejus possessoribus sibi petiit, Petro videlicet et Willelmo et Aynardo fratribus de Chabreduno. Deinde vero placuit eidem venerabili archiepiscopo ut convocaret domnum Johannem reverendae memoriae abbatem Bonarum-Vallium, et supradictos fratres cum multis aliis in eodem loco, uni Petrus cum uxore, et Willelmus cum uxore et filio suo Willelmo, jussu Aynardi fratris sui tunc absentis dederunt Deo et Beatae Mariae, et Johanni abbati Bonarum-Vallium et fratribus ejus inibi Deo servituris pro salute sua et parentum suorum rogantes supradicto archiepiscopo in presentia omnium qui aderant quidquid possidebant in monte Stamedii, sicut aqua pendet a summitate montium ex utraque parte usque ad rivum per mediam vallem currentem, exceptis certis feudis et mansis in cavannariis quae ab eis tenebantur. Si quid vero postea cohabitatores loci de eisdem feudis acquirere possent, eodem modo concesserunt tali pacto ut non perderent servitium suum ; quod si perderent, parti fratrum cohabitantium calumpniam non inferrent. Hujus doni testes sunt domnus Petrus Tharentasiensis archiepiscopus, domnus Johannes Bonarum-Vallium abbas, fratres Johannes post ejusdem loci prior, frater Amedeus de Alta-Ripa, frater Aldemarus, frater Petrus, fratres Wilfredus, qui pariter donum susceperunt. Testes sunt quoque Utboldus de Clariaco, Sigrandus de Cabreduno, Julianus presbyter, Pontius clericus et Aynardus frater ejus, et Bertannus et filius ejus Hugo, et Bona-Fides de Turnone, Rolandus de Saxo, Anselmus de Bella-Cumba, Willelmus Remestagnus, Hugo quoque de Sestenaio, et multi alii. Et sicut Petrus et Willelmus, quidquid habebant in praedicto monte dederant ; sic Aynardus frater eorum cum filio et uxore sua dedit quidquid ibidem possidebat. Unde testes sunt Garnerius frater ejus Amedeus, et frater Ademarus qui hoc donum ab eo apud Pontem-Vitreum susceperunt.

Ainsi les premières terres du monastère viennent d'une famille de seigneurs locaux. Le comte Amédée III n'est pas nommé dans le premier document et nous allons voir que s'il est nommé dans le deuxième il n'est pas fait mention de dons de terres.

"La clémence divine veillant sur l'Ordre Cistercien et sa propagation, il advint qu'Amédée, comte et marquis, demanda humblement à Pierre, archevêque de Tarentaise et moine humble et fidèle du même ordre, de chercher diligemment dans son comté un lieu digne et apte à recevoir un établissement de son Ordre. Dès lors, mû par la grâce de l'Esprit Saint et rempli de zèle, il choisit un lieu qui s'appelait Tamié, mais ce lieu était par trop étroit et ne pouvait suffire à la vie des Frères. C'est pourquoi Pierre, le susdit archevêque, poussé par la grâce divine, s'en vint avec quelques Frères trouver Amédée, comte du Genevois, le suppliant d'accorder et de céder, pour le salut de son âme et celui de ses aïeux, les droits qu'il avait ou qu'il lui semblait avoir sur la forêt et le territoire de Belloci, en faveur des Frères qui servaient Dieu à Tamié soit actuellement, soit dans l'avenir. Ce qu'entendant, le susdit Comte, bien que ce lieu lui fût très cher, accéda joyeusement, pour l'amour du Christ, à la demande de l'archevêque. Sont témoins de cette donation : Rodolphe de Faucigny, Envold de Nangey, Galcerannus de Cleis, Gauthier de Rumilly et d'autres assez nombreux."²³

De nombreux lots de terres ont été donnés en 1132²⁴, mais il semble qu'il n'y avait pas d'ensemble suffisant pour en vivre (notons qu'elles sont peu cultivables, très hautes pour beaucoup, et à défricher). Il fallut donc acquérir d'autres terres, en particulier de l'autre côté de la chaîne de l'Épine, dans le Bugey savoyard. On a vu que des terres furent données également par les comtes de Genève.

Pierre I^{er} intéressa à la fondation les comtes d'Albon²⁵ et de Genève²⁶, ainsi que les seigneurs des environs, Clermont, Chevron, Tournon, Conflans, Seythenex, les seigneurs

²³ BURNIER EUGENE, *Histoire de Tamié*, doc. n° 2 ; Traduction de FRERE ANDRE FRACHEBOUD, moines de Tamié, pro manuscrito.

²⁴ BERNARD FELIX, *L'abbaye de Tamié, ses granges, 1132-1793*, Grenoble, avec le concours du CNRS, éd. Allier, 1967, p. 221.

²⁵ GUICHENON SAMUEL, *Histoire de Bresse et Bugey*, III^e partie, p. 321 : donation de la terre de Fugières en faveur des moines de Tamié par le comte d'Albon et certains membres de la famille de la Poype.

d'Avallon « *et multi alii* ». C'est là la réunion des autorités religieuses, monastiques et seigneuriales.

On voit que les Cisterciens, issus de l'aristocratie médiévale, maîtrisaient l'art de la négociation et savait tenir compte des pressions de la société et des jeux de pouvoir. On observe la présence d'Amédée d'Hauterives, convers de Bonnevaux, qui gardait toute son influence²⁷ dans cette noble assemblée (on note d'ailleurs qu'il est présent à presque toutes les fondations de monastère par Bonnevaux).

On peut noter que le premier document parle d'exceptions qui concernent « *certaines fiefs, maisons et fermes qu'ils occupaient* » ; ces quelques mots sont importants, ils montrent que le lieu n'est pas un désert, qu'il est déjà mis en valeur et qu'il s'agissait de terres domaniales et non de bois abandonnés, l'idée qu'il puisse s'agir d'un repaire de brigands semble infondé.

De plus, l'abbaye de Tamié était prévue pour vingt-cinq moines qui chantaient l'office sept fois par jour et n'avaient que peu de temps pour l'étude et les travaux hors du monastère. Les frères convers secondaient les moines de chœur, spécialement dans les exploitations agricoles éloignées. Ils furent nombreux dans les premières années.

Le site devait donc permettre de faire vivre une communauté de moines et de frères convers. Or les hautes terres alpines connaissent pendant tout le Moyen-Âge, une forte continuité de peuplement²⁸. L'espace montagnard était divisé entre terres cultivées et alpages sur l'adret ; forêt et prés sur l'envers. Longtemps, les exploitants de montagne ont été les paysans et les éleveurs mais, avec l'essor de la seigneurie et la localisation du pouvoir, l'autonomie de leurs exploitations diminue, terres et bois, prés et alpages passent aux mains des seigneurs laïcs et monastiques.

Les monastères fondés au XI^e et XII^e siècle dans le haut Chablais (Aulps, Abondance), les Bauges (Aillon, Tamié), le massif des Bornes (Entremont) ou en Chartreuse doivent donc être

²⁶ EBURNIER EUGENE, *Histoire de Tamié*, doc n°3. Le Comte de Genevois donne aux moines de Tamié une rente de vingt sous par an et le droit de leyde sur tout le territoire.

²⁷ Sibold, son père avait épousé en 1083 Adélaïde, sœur de Guiges d'Albon. Sibold de Cléry est sans doute son fils aîné.

²⁸ CASTELNUOVO GUIDO, *La Savoie au Moyen-Âge, 1032-1536*, Université de Savoie, Archives départementales de la Savoie, <http://sabaudia.org/v2/dossiers/> ; AIME BOCQUET, *l'Expansion du Peuplement et la naissance de la métallurgie alpine à la fin de l'âge du bronze*, in : Col, *La Savoie des origines à l'an mil, histoire et archéologie*, Histoire de Savoie T 1, Rennes, Ouest-France-Université, 1983, p. 105.

considérés avant tout comme des gestionnaires de l'existant²⁹. Les moines entretiennent et agrandissent les anciens alpages royaux et communautaires, ils les équipent en granges et en étables, ils rationalisent les méthodes d'élevage et de fabrication du fromage mais ils ne créent pas beaucoup : la majorité des alpages est en activité depuis longtemps. Il est peu probable qu'à Tamié les choses se soient passées autrement : on l'a vu, les terres données aux moines étaient déjà construites et exploitées, au moins en partie. On a beaucoup dit que les Cisterciens ont été des défricheurs. De fait, à la différence des prieurés clunisiens établis un ou deux siècles plus tôt, dans des zones isolées mais encore favorables à l'établissement de cultivateurs, les Cisterciens durent souvent s'implanter dans des zones jugées insalubres³⁰. Le site de Tamié est bien représentatif de cette particularité cistercienne : le vallon est orienté nord-sud, sans un radoucissement du climat³¹ il n'aurait sans doute pas pu héberger une abbaye. Pourtant les études les plus récentes montrent que les moines sont souvent arrivés *après* des pionniers à propos desquels la documentation est succincte. On a même plusieurs exemples d'installation de monastères sur des terres occupées par des paysans dont les Cisterciens ont racheté le droit d'exploitation, en faisant parfois déménager des villages entiers³². Ils firent peu pour augmenter la superficie des terres cultivées en Europe³³, en revanche ils furent des gestionnaires et des exploitants efficaces.

D'ailleurs d'après un ancien martyrologe, les premiers moines arrivèrent le quatorze des calendes de mars 1133, soit le 16 février 1133³⁴. Une date aussi rapprochée de la donation des terrains laisse supposer qu'il y avait déjà sur place au moins une habitation. Geoffroy décrit le

²⁹ CASTELNUOVO GUIDO, *La Savoie au Moyen-Âge, 1032-1536*, Université de Savoie, Archives départementales de la Savoie, <http://sabaudia.org/v2/dossiers/> ; HELENE VIALETT, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen-Âge au XVIIIe siècle*, Mémoires et documents publiés par l'académie salésienne, t 99, Annecy, Académie Salésienne, 1999, p. 49 ; BERNARD DEMOTZ, Jean-Pierre Leguay, Réjane Brandy, *La Savoie, de l'an Mil à la Réforme, Histoire de Savoie*, T. 2, Rennes, Ouest-France-Université, 1983, p. 71.

³⁰ KINDER Terry, *L'Europe cistercienne*, Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, Les Formes de la Nuit, 1998, p 79.

³¹ HANSPETER HOLZHAUSER, Research associate, Physical Geography Division, Department of Geography, University of Zurich - Irchel /PM, www.snl.ch/dhs/externe/protect/textes/

³² CONSTANCE H BERMAN, *Les cisterciens et le tournant économique du XII^e*, col. *Bernard de Clairvaux*, œuvres complètes t. 1, SC 380, Paris, Cerf, 1992 : p. 159 ; ANDRE VAUCHEZ, *La spiritualité du Moyen-Âge occidental, VIII^e-XIII^e siècles*, seconde édition augmentée, Paris, Seuil, 1994, p. 94.

³³ BERMAN Constance H., *Les cisterciens et le tournant économique du XII^e*, ² in : col. *Bernard de Clairvaux*, œuvres complètes t 1, SC 380, Paris Cerf, 1992 : p 156.

³⁴ JANAUSCHEK Leopoldus, l'interprète comme étant le 16 février 1134, mais d'après le *Guide des Archives de la Haute-Savoie*, Annecy, 1976, p. 14 : avant 1200 environ, une charte a de grandes chances d'être datée selon le style de la Nativité.

site d'implantation de Tamié comme étant « un lieu élevé, aride, resserré de toutes parts et, ce qui mettait le comble à toutes les autres incommodités, situé près d'une route sans cesse fréquentée par un grand nombre de passants »³⁵. Nous allons nous pencher sur la question de la fréquentation de la route et du rôle d'hospice de Tamié.

La Savoie est une région de passage où plusieurs routes ont une grande importance : celles des cols du Grand-Saint-Bernard, du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard. Entre 814 et 825, Louis le Pieux ordonna la fondation d'un hospice sur le Mont-Cenis "pour l'accueil des pèlerins". En réalité, pour lui, cette route nouvelle, était surtout une route militaire³⁶. Dans le courant du XII^e siècle, les comtes de Savoie modifient en leur faveur le paysage routier des Alpes occidentales. Les routes qui portent aux deux cols les mieux contrôlés par la famille, le Grand-Saint-Bernard et surtout le Mont-Cenis, assurent leur suprématie commerciale et militaire, le Petit-Saint-Bernard perd de l'importance. Le contrôle des vallées, des cluses et des cols alpins, les taxes et redevances perçues sur leurs péages des deux côtés des Alpes (Avigliana, Montmélian, Bard, Pont-de-Beauvoisin) leur procurent des surplus monétaires importants. Aquitains et Provençaux, traversaient les Alpes au col du Mont-Genèvre mais le trafic commercial entre la France et l'Italie continuait à emprunter la route du Grand-Saint-Bernard³⁷. Or, une fois la Combe de Savoie traversée, le voyageur qui allait de Milan à Annecy et Genève par les cols du Mont-Cenis ou du Petit-Saint-Bernard, avait deux possibilités. L'une était de longer l'Arly à flanc de coteaux par Marthod, Thénésol, Ugine et Faverges (étape connue depuis l'antiquité), l'autre était d'emprunter le col de Tamié ce qui en faisait peut-être un lieu de passage.

On manque toutefois de documents attestant de l'existence de la route mais le tracé de la vallée, par Ugine, n'est pas moins incertain³⁸. A l'inverse, que cette route n'ait pas existé est peu probable : au minimum, il devait exister un passage reliant le Col à chacun des deux versants. Même s'il ne s'agissait pas, comme l'affirme Garin³⁹ de l'axe principal, une route

³⁵ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Ibidem*, page 3 paragraphe 3.

³⁶ En 877, Charles le Chauve meurt en Maurienne, au retour d'une expédition italienne.

³⁷ DEMOTZ Bernard, Jean-Pierre Leguay, Réjane Brandy, *La Savoie, de l'an Mil à la Réforme, Histoire de Savoie*, T2, Rennes, Ouest-France-Université, 1983, p 79 ; CASTELNUOVO GUIDO, *La Savoie au Moyen-Âge, 1032-1536*, Université de Savoie, Archives départementales de la Savoie, <http://sabaudia.org/v2/dossiers/>.

³⁸ BROISE Pierre, *Ugine dans l'antiquité*, in Roger Devos ed., *Histoire d'Ugine*, Mémoires et documents, T 48 bis, Annecy, Académie Salésienne, 1975, p 20.

³⁹ JOSEPH GARIN, *Histoire de l'abbaye de Tamié en Savoie*, Chambéry, Dardel, 1927, p17.

passait sûrement près de l'abbaye, drainant peut être une part du trafic mais on ne sait pas quel itinéraire était privilégié à telle ou telle époque. L'utilisation de la route du col a pu augmenter avec le radoucissement du climat. En effet, cette période correspondait à l'optimum climatique médiéval qui dura de la fin du VIII^e siècle jusqu'au début du petit âge glaciaire (environ 1300-1850 apr. JC), avec toutefois une brève crue des glaciers vers 1100. La période qui nous intéresse se situe au moins partiellement dans cet « optimum médiéval » où les glaciers reculent, l'enneigement est moindre et les froids moins intenses. Il est donc tout à fait possible que la route du col soit devenue plus fréquentée parce que plus facile à utiliser. Elle avait un dénivelé assez faible, culminait à 952 m seulement au lieu de 2000 m au Mont-Cenis, et elle évitait les marécages entre Faverges et Ugine. La fréquentation du vallon a pu être assez intense au XII^e siècle. La création d'un abri par saint Pierre de Tarentaise pouvait donc présenter un grand intérêt et répondre à un besoin nouveau.

Cependant à aucun moment ce projet n'est cité dans les documents de fondation dont nous disposons. Il n'en est jamais fait mention non plus dans aucune des dix-huit requêtes retrouvées par Burnier⁴⁰. Elles étaient adressées par les moines aux comtes de Genève et de Savoie pour se plaindre de voir leurs franchises fiscales mises en cause par des seigneurs du voisinage. Il n'y a aucun doute que les plaignants auraient fait valoir la servitude d'accueil des voyageurs à l'appui de leurs demandes.

Par ailleurs on sait que les Cisterciens cherchaient toujours des zones désertiques. On aurait là une exception qui n'a été citée nulle part à propos des monastères cisterciens : on a des exemples de monastères fondés sur des routes commerciales pour servir d'étapes mais ils n'étaient pas cisterciens⁴¹. De fait les Cisterciens n'ont pas connu l'uniformité absolue qu'on leur a prêtée par la suite mais leur propos était tout de même celui d'un strict retrait du monde avec, on l'a vu, une spiritualité fondée sur l'intériorité comme lieu de vérité. Pierre I de Tarentaise, premier Cistercien évêque, était de la génération fondatrice, probablement membre du groupe issu de Molesme. Il est peu probable qu'il ait pu désirer un monastère de son Ordre pour tenir un hospice.

Geoffroy d'Auxerre précise que la fréquentation du col représentait un défi pour l'abbé Pierre qui devait réussir l'implantation. Il le fit sans doute en se montrant serviable pour les

⁴⁰ EUGENE BURNIER, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Chambéry, Pouchet, 1865.

⁴¹ ANDRE VAUCHEZ, *La spiritualité du Moyen-Âge occidental, VIII^e-XIII^e siècles*, seconde édition augmentée, Paris, Seuil, 1994, p 119.

voyageurs mais Geoffroy ne dit jamais que le but de la fondation était là. Au contraire en relatant l'abandon de son évêché par saint Pierre et sa fuite dans un monastère cistercien⁴², il montrait son souci de chercher à nouveau le désert et l'isolement. De plus quelques lignes après avoir parlé du refuge, il affirme que l'acheminement de vivres au monastère était difficile. L'aide aux voyageurs était donc plus une preuve de charité, un trait de caractère de Pierre II valorisé ici, qu'un projet délibéré. Il faut d'ailleurs noter que la place réservée à Tamié dans sa biographie est succincte. Mais, conformément à la tradition bénédictine, il est probable que les pauvres aient pu obtenir des secours au monastère, c'est ce qu'affirme Félix Bernard⁴³ à partir d'une exonération fiscale de 1191 accordée « parce que les moines ont coutume d'accueillir les pauvres »⁴⁴. Ainsi, l'institution du Pain-de-Mai⁴⁵ établie à Moûtiers par l'ancien abbé de Tamié a pu trouver ses prémices dès son abbatiat.

De plus, au col du Mont-Cenis comme au Grand et au Petit-Saint-Bernard, l'hospice était installé au bord de la route. A Tamié, la route du Moyen-Âge partant de Conflans restait probablement sur le côté Est du vallon, comme l'indique une carte de 1730. L'abbaye fut construite sur le côté Ouest à distance du col et pour l'atteindre, il fallait descendre dans le fond du vallon puis remonter. La route allait droit, l'embranchement de l'abbaye partait perpendiculairement, en traversant un ruisseau aux deux extrémités : Sud (à l'amont) et Nord (à l'aval). Sur la carte de 1730, l'embranchement reste perpendiculaire. Si l'abbaye avait été un hospice créé pour l'aide aux voyageurs, la route principale serait passée à proximité. De plus, avec la fréquentation, l'angle du croisement vers l'abbaye serait devenu de plus en plus arrondi.

On peut également noter qu'après l'adoption de la réforme de Rancé, un dessin de 1710 représentant l'ancien monastère ne montre pas de bâtiment d'hôtellerie et à la construction du nouveau monastère, l'aile de l'hôtellerie sera terminée dans les derniers aménagements⁴⁶, alors

⁴² Celui de Lucelle, dans le diocèse de Bâle d'après GODEFRIDO HENSCHENIO, DANIELE PAOEBROCIO ed *Acta sanctorum*, 8 mai, tome II, col. 322 C, p. 317, Paris, Victor Palmé 1866. Traduit en français par Germain Roche en 1974, pro manuscripto, p. 25.

⁴³ FELIX BERNARD, *L'abbaye de Tamié, ses granges, 1132-1793*, Grenoble, éd. Allier, 1967, p. 21.

⁴⁴ La source n'est pas citée et le texte rapporté ne dit pas que les moines ont été installés là pour cela.

⁴⁵ Distribution alimentaire à la période de soudure.

⁴⁶ CHRISTIAN REGAT, « Tamié et les cisterciens en Savoie, l'abbatiat d'Arsène de Jouglia, 1707-1727 », *Mémoires et documents de l'académie salésienne*, Annecy, Académie salésienne, 1998, p. 58.

que Tamié est dit avoir un accueil délicat. Il paraît donc clair que l'accueil, s'il était bien pratiqué selon la tradition, n'était pas la justification du monastère.

Il est également probable que les voyageurs aient pu trouver l'hospitalité chez les frères convers de Tamié, disséminés dans la région.

Ainsi contrairement à ce qu'avait avancé d'Eugène Burnier⁴⁷ en 1865, l'abbaye de Tamié n'a pas été fondée pour servir d'hospice. Burnier et Garin, rejettent également une légende, tirée des *Chroniques de Savoie*, selon laquelle après une hypothétique bataille entre Amédée III, comte de Savoie et son voisin (et homonyme), comte de Genève, Amédée de Savoie aurait demandé un monastère en mémorial des défunts⁴⁸. Cette légende montre de fait que Tamié, est situé à la limite des comtés de Savoie et de Genève, des diocèses de Genève, Moûtiers et Grenoble et que ce site a constitué une zone tampon. Terryl Kinder a montré que cette situation était fréquente⁴⁹. Cette position géographique pouvait même être très importante dans le contexte politique complexe du début du XII^e siècle, où naissait la Maison de Savoie et où s'affirmait la réforme grégorienne.

Le col de Tamié appartenait-il au diocèse de Tarentaise ? Les avis divergent et on manque de documentation. Broise, dans l'histoire de la châtelainie d'Ugine⁵⁰, indique des limites à ce point précis mais les contours des diocèses ont été disputés⁵¹. En 996 quand l'archevêque obtient le comitatus, Plancherine, paroisse de Tamié, et d'autres en Combe de Savoie appartiennent au diocèse de Grenoble⁵². En 1132 et 1171 elles font parties de la mense du Chapitre de Moûtiers. Le choix de Tamié pour installer l'abbaye a-t-il provoqué la

⁴⁷ EUGÈNE BURNIER, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Chambéry, Pouchet, 1865. Cette hypothèse est reprise par JOSEPH GARIN (*Histoire de l'abbaye de Tamié en Savoie*, Chambéry, Dardel, 1965) et FELIX BERNARD (*L'abbaye de Tamié, ses granges, 1132-1793*, Grenoble, Allier, 1967), BRUNO-JEAN MARTIN dans son *Histoire des moines de Tamié et de quelques autres*, (Le Hénaff éditeur. Saint-Étienne, 1982) récuse cette hypothèse mais ne discute que l'aspect religieux.

⁴⁸ *Chronique de Savoie*, Lyon, Jean de Tournon, 1552.

⁴⁹ TERRYL KINDER, *L'Europe cistercienne*, Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, Les Formes de la Nuit, 1998, p. 80.

⁵⁰ PIERRE BROISE, *Ugine dans l'antiquité*, in Roger Devos ed., *Histoire d'Ugine*, Mémoires et documents, T 48 bis, Annecy, Académie Salésienne, 1975, p 17.

⁵¹ JEAN-PIERRE LEGUAY, *La Savoia des Francs et des Rodolphiens in Col. La Savoie des origines à l'an mil, histoire et archéologie*, Histoire de Savoie Tome 1, Rennes, Ouest-France-Université, 1983, p 349.

⁵² LOUIS BERGERET-JEANNET, *Histoire de Cléry-Frontenex*, Chambéry, Gentil, 1914, p 59 ; BERNARD DEMOTZ, *Un prieuré de confins, Cléry en Savoie*, in : Col. Chemins d'histoire alpine, Mélanges Roger Devos, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1997, p. 42.

modification des limites diocésaines ? A moins qu'il ne se soit agité avec cette abbaye de mettre une borne stable sur un territoire disputé depuis longtemps, comme on le pense aussi du prieuré de Cléry, à 10 km au Sud de Tamié, en Combe de Savoie.

En 1132, au cœur de cette période de transition, deux acteurs de la région pouvaient donc avoir envie de consolider leur position face à Amédée III : l'archevêque de Tarentaise et le Comte de Genève. Le premier voyait son autorité progressivement rognée et manquait d'appuis en milieu rural. Le deuxième voyait un rival soutenu par l'empereur étendre ses domaines. L'établissement d'un monastère pouvait donc se révéler intéressante, en particulier pour Amédée de Genève qui voyait le moyen de retirer à son voisin la domination sur un col en surplomb par rapport à ses possessions⁵³. On peut donc relire le deuxième document de fondation de Tamié : Amédée III est supposé être à l'origine de l'idée de la fondation mais en dehors de ce grand désir il ne se montre pas généreux à l'excès (voir la description du domaine). Pourtant, Amédée III avait soutenu la fondation d'Hautecombe et de plusieurs autres monastères⁵⁴. Le Comte de Genève, lui, est dit accepter joyeusement la fondation. L'inventaire publié par Bernard⁵⁵ montre le comte de Genève plus empressé à offrir des exemptions de taxes et des terres. Notons néanmoins qu'il a souvent cherché à compenser ses difficultés avec les évêques en s'appuyant sur les monastères qu'il dotait⁵⁶.

L'archevêque Pierre I^{er} de Tarentaise s'était montré dans son diocèse un ardent agent de la réforme grégorienne. Pour soutenir l'élan de cette réforme si fortement marquée par l'origine monastique de ses promoteurs, il était parfaitement naturel qu'il se soit montré si impliqué dans l'installation dans son diocèse d'une communauté cistercienne. Il fait appel à la communauté de Bonnevaux, monastère cistercien le plus proche (près de Vienne), afin d'obtenir une communauté de moines et un abbé.

Pour garder vif l'esprit de Cîteaux dans ses filiales, la « *Charte de Charité* » comportait en particulier deux dispositions originales qui feront école, le Chapitre général annuel, réunissant les abbés de tous les monastères cisterciens, et la visite annuelle de chaque monastère par l'abbé de sa maison mère qui garde un lien étroit avec ses filiales malgré leur indépendance.

⁵³ Souci fondé, en 1422 le comté de Genève est absorbé dans celui de Savoie, qui devient duché.

⁵⁴ BERNARD DEMOTZ, *Le comte de Savoie du XI^e au XV^e siècle, Pouvoir, Châteaux et États au Moyen-Âge*, Slatkine, Genève, 2000, p 20.

⁵⁵ FELIX BERNARD, *L'abbaye de Tamié, ses granges, 1132-1793*, Grenoble, éd. Allier, 1967, p. 221-226.

⁵⁶ BERNARD DEMOTZ, Jean-Pierre Leguay, Réjane Brandy, *La Savoie, de l'an Mil à la Réforme, Histoire de Savoie*, t. 2, Rennes, Ouest-France-Université, 1983, p. 34.

L'abbé de cette nouvelle communauté, Pierre II, est le garant des valeurs cisterciennes et de leur respect tout le reste de l'année, il veille à la bonne spiritualité de ses moines, dont la *lectio divina* est l'une des garantes. Elle fait partie des valeurs bénédictines que les Cisterciens chercheront à retrouver. La méditation sur le *Cantique des cantiques* prend une place prépondérante par rapport à celle sur l'apocalypse. Le choix du *Cantique des cantiques* participera d'un courant très fort ; pour Duby, c'est dans les écrits religieux que se manifeste tout d'abord la profonde transformation du sentiment d'amour. La relecture de Cicéron par les Cisterciens contribue à un processus d'épuration et de progrès de la relation d'amour. L'autre, le partenaire de la relation, trouve une place centrale⁵⁷ ; l'amour de Dieu et l'amour du frère trouvent une consonance nouvelle.

De plus, un phénomène capital réapparaîtra avec la « réhabilitation du charnel » : les sens participent aussi à l'expérience spirituelle, comme en témoigne Gueric d'Igny : « [...] Si la foi naît de l'audition, elle naît bien plus facilement de la vision... Dieu dans sa volonté de s'accommoder de toute manière à notre faiblesse, après avoir rendu audible son Verbe nous l'a rendu visible aussi et même palpable... Mais encore perceptible au goût et à l'odorat. C'est ainsi, par toutes les portes des sens, qu'il s'est frayé un accès jusqu'à notre âme... Si, donc, il y a quelque frère parmi nous qui se trouve dans la tiédeur... qu'il aille à Bethléem et qu'il contemple Celui que les anges désirent contempler, le Verbe de Dieu que le Seigneur nous a montré, qu'il se représente en esprit en quel état la Parole divine vive et efficace gît là dans une crèche... »⁵⁸. Cette mentalité trouve particulièrement sa place à Tamié : grâce à la contemplation de la nature, qui est une source de prière importante.

Pierre II a également un rôle politique, en tant que conseiller du comte Amédée III. Celui-ci donna à son monastère le vignoble de Montmélian⁵⁹ afin que le saint abbé eût un asile au pied de ces montagnes abruptes, quand le comte le faisait appeler pour recevoir de sa bouche des conseils.

⁵⁷ GEORGES DUBY, *Mâle Moyen-Âge*, Paris, Flammarion, Champs, 1990, p 34.

⁵⁸ GUERRIC D'IGNY, 5^e sermon pour la Nativité, in *Sermons*, Tome I, Paris, Cerf, 1970, Sources Chrétiennes n° 166, p. 225.

⁵⁹ - D'après l'*Histoire des ducs de Savoie*, cette donation eut lieu en 1132.

L'abbé s'occupe également de la gestion matérielle, d'autant que le travail manuel et la mise en valeur du terrain font partie des valeurs cisterciennes.

A Tamié même, les moines s'employèrent à utiliser au mieux les ressources hydrauliques du vallon. On sait que dans ce domaine les Cisterciens ont su réaliser des aménagements considérables comme à Fontenay, Obazine, Fontfroide par exemple⁶⁰.

Ainsi, fidèles à l'esprit du *contemptus mundi*, ils s'astreignent au travail manuel mais en adoptant les innovations techniques de l'époque et en étendant sans cesse leurs domaines. Ils sont ainsi à l'avant-garde du mouvement général de progrès et, plaçant le mystère de l'Incarnation au centre de leur méditation, ils contribuent, sans l'avoir cherché, à la réhabilitation du charnel⁶¹. Duby a montré que le propos des Cisterciens de travailler eux-mêmes leurs terres a contribué au profond renversement des valeurs du XII^e siècle.

L'abbé a pour rôle de mettre en valeur le domaine de son abbaye et de réaliser de grands travaux d'intérêt public, comme l'endiguement du Chiriac à Mercury, de la Crousaz à Cruet, du torrent de la Gorge des Pères à Montaille, ou le captage des sources des Fontaniaux à Arbin.

Pierre II allait à pied jusqu'aux logements les plus éloignés de ses frères qui se situaient parfois assez loin dans les alpes⁶². C'est une part importante de son abbatiat, car les granges participent grandement au rayonnement de l'abbaye. Elles représentent une source de revenus nécessaire, des asiles et des zones sacrées placées souvent aux frontières des comtés, près des lieux contestés. Les frères convers recueillent la main-d'œuvre sans emploi, raniment la production agricole et réparent les dévastations incessantes. Un service hospitalier est accordé gratuitement à l'abbaye ou dans les granges, pour les voyageurs et les pèlerins.

Les frères convers furent invités à approvisionner en eau les bourgs, à creuser des puits, à aménager des sources, et ce notamment à Arbin-Montmélian. Les eaux de diverses sources intarissables furent réunies au lieu dit « aux Fontaniaux » à droite du chemin qui monte à la Thuile et de son pont romain. L'eau fut ensuite canalisée au dessus du village et actionnait de

⁶⁰ TERRYL KINDER, *L'Europe cistercienne*, Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, Les Formes de la Nuit, 1998, p. 83.

⁶¹ GEORGES DUBY, *Mâle Moyen-Âge*, Paris, Flammarion, Champs, 1990, p 185.

⁶² [Autour de l'Abbaye située à 900 m d'altitude, se dressent des montagnes culminant entre 1800 et 2200 m propices à l'établissement de pâturages d'été, appelés alpages ou alpes. L'ensemble du massif comportant de nombreuses pelouses entretenues pour l'élevage reçut le nom d'Alpes.]

chute en chute six à sept moulins⁶³, avec leurs foulons, pressoir à huile et même une scierie et permettait l'arrosage de tous les jardins situés en contrebas. Tout fut exécuté avec l'accord du comte et de l'abbé et sous leur surveillance conjointe.

Les frères convers œuvrèrent pour la conquête et la défense du sol contre l'impétuosité des torrents, la sauvegarde de la vallée de l'Isère. Ils aménagèrent la rive droite du terrible Chiriac, à Mercury, à Longebonne, la forêt de Gémilly, au Villard-Rachy de Gilly, et aussi près du Nant des Martins.

Ces travaux participèrent au rayonnement de l'abbaye de Tamié et incite les seigneurs à faire des dons. Ainsi dès les débuts de l'abbaye, vers 1132-1140, le seigneur de Clermont et Humbert de Bocsozel font donation de leurs droits de péage. De même le comte Amédée exempte le nouveau monastère des droits de leyde et des péages, comme le rappellent les actes de confirmation⁶⁴ de ses successeurs Humbert III et Thomas I. *L'Inventaire général de tous les anciens titres et documents de la dévote abbaye de Notre-Dame miraculeuse de Thamié* fait à l'initiative de l'abbé François-Nicolas de la Forest Somont vers 1650 mentionne en effet au folio 44 : « Confirmation et maintenue donnée par Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, en 1189, de tout ce que son père avait donné à Tamié, à savoir péages et subsides à lui appartenant, et ledit depuis Saint-Ferréol (compris dans sa châtelainie de Faverges) jusqu'au fayard sous Les Combes et dans la cour de toutes ses granges et de tout ce qu'elle avait en fiefs, allods, pâturages, bois, champs, à la mort de son père, ainsi qu'Amé son aïeul avait donné à ladite Abbaye, lors de son départ pour Jérusalem (en 1147) ».

C. Pierre est appelé à l'épiscopat.

Le fait de choisir des moines pour évêques révèle un profond désir de renouveau. En effet des critiques s'élevèrent contre les évêques qui vivaient en grands seigneurs et ne s'occupaient que des aspects économiques de leurs diocèses, délaissant leurs devoirs pastoraux. L'arrivée de moines cisterciens et chartreux met en place un nouveau type d'évêque, modèle à suivre pour leurs brebis, proches et soucieux des pauvres, conscients de leurs devoirs souvent lourds à porter, plus proches de Rome, plus obéissants, plus spirituels et donc plus écoutés. Geoffroy d'Hautecombe place Pierre II dans ce nouvel esprit, il le montre

⁶³ Les moulins sont attestés en 1238 par Jacques Chabod.

⁶⁴ EUGENE BURNIER, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Chambéry, 1865, texte latin doc. 5 p. 242.

préoccupé de sa tâche, soucieux de ses devoirs pastoraux et ce plus particulièrement encore envers les pauvres, mais également engagé pour le Pape durant le schisme.

Bernard de Clairvaux mettait tout le poids de son influence à susciter de telles élections. Le choix de ces moines donnait aux diocèses des évêques irréprochables. Il appuya celle de Pierre II en le poussant à accepter le siège de Moûtiers, pensant qu'il saurait poursuivre en Tarentaise l'œuvre de son prédécesseur Pierre I.

Celui-ci, d'après Henriquez⁶⁵, fit parti du groupe de religieux qui quitta Molesme pour Cîteaux, puis participa à la première fondation cistercienne : La Ferté-sur-Grosne⁶⁶. Il fut prieur puis abbé du monastère⁶⁷. Sous son abbatiat les filiales de Tiglieto⁶⁸ et de Locedo⁶⁹ furent fondées. En tant qu'abbé-père il avait pour devoir de visiter les filiales de son monastère une fois par an. Pour ces voyages, il emprunta le col du Petit-Saint-Bernard et la Tarentaise. Le diocèse était alors sans prélat depuis un certain temps⁷⁰, quand Pierre I fut élu au siège archiepiscopal de Moûtiers⁷¹. Il fut le premier cistercien promu à cette dignité, le premier de cette longue série de moines élevés aux charges ecclésiastiques, au cardinalat, et même au Pontificat suprême. Dès 1125⁷² il entreprit les premières démarches qui devaient aboutir l'installation des moines en Tarentaise le 16 février 1133. Il œuvra pour l'abbaye et obtint, comme nous l'avons vu de nombreuses donations, aux quelles il ajouta les dîmes qu'il possédait sur le territoire de Mercury⁷³. C'est peu après la fondation de Tamié que les auteurs placent communément la mort de saint Pierre 1er de

⁶⁵ HENRIQUEZ, *Ménologe Cistercien*, 29 juin. Il y a effectivement un Pierre parmi les premiers moines de Cîteaux, mais on ne peut affirmer que ce soit Pierre I de Tarentaise.

⁶⁶ L'abbaye de la Ferté-sur-Grosne est située dans le diocèse d'Autun, dép^t. Saône-et-Loire.

⁶⁷ D'après : *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1021

⁶⁸ Le 18 octobre 1120 les moines de La Ferté fondaient le monastère de Tiglieto, dans la province de Gênes, au diocèse d'Acqui.

⁶⁹ L'abbaye de Locedio fut fondée le 21 mars 1124 en Piémont, au diocèse de Verceil.

⁷⁰ La dernière mention de l'archevêque Boson, prédécesseur de notre saint sur le siège de Tarentaise est de 1099. (Cf. *Gall. Christ.*, t. XII, c. 704.)

⁷¹ En 1124 d'après *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1021 ; *Gall. Christ.*, t. IV, Instr., c. 239, nous donne le premier acte où Pierre figure en tant que tel, lors de la donation d'une terre par Foulques Rey à La Ferté, en 1125, qui permit, en 1132, la fondation de Mazières, troisième fille de La Ferté.

⁷² ULYSSE CHEVALIER, *Cartulaire de Bonnevaux*, p. 9, où l'*Exordium Stamediense* est fixé en 1125 d'après les *Annales Bonaevallenses* publiées dans les *Monum. Germ. hist. Script.*, t. XXVI (1882), p. 824.

⁷³ GARIN, *Histoire de Tamié*, p. 41, où l'auteur cite un relevé du *Cartulaire de Tamié* aujourd'hui disparu, art. 5.

Tarentaise, sans toutefois donner cette date comme certaine⁷⁴. Il est certain que l'épiscopat de Pierre I^{er} dura plus longtemps. On le voit en effet figurer comme témoin dans une confirmation de biens faite à l'abbaye de Lucelle, par Humbert, archevêque de Besançon et Adalbert évêque de Bâle, en 1136⁷⁵. De plus si on adhère aux propos de Geoffroy d'Hautecombe⁷⁶, qui nous dit que l'épiscopat de Pierre II dura 33 ans jour pour jour⁷⁷, et que l'on se fie au plus ancien manuscrit qui nous donne 1174 pour date de sa mort, cela fait commencer l'abbatit de Pierre II en 1141, or nous avons des actes de 1138, 1139 et 1140 où figure un Pierre, archevêque de Tarentaise. Il est donc fort probable que Pierre I^{er} mourut en 1140.

Que ce soit pour Pierre I ou pour Pierre II, on peut se demander comment un moine cistercien ayant fait vœu d'obéissance, ce qui implique de ne pas avoir de pouvoir et ce même sur sa propre vie, peut gérer une charge aussi lourde que l'épiscopat, impliquant autant de pouvoir et de responsabilité, a fortiori en ce qui concerne l'archevêché de Moûtiers qui inclut le *comitatus*⁷⁸ dans les fonctions épiscopales.

Mais il faut rappeler que si Pierre est un moine cistercien, il est surtout un abbé, et cette tâche fait déjà fortement appelle à ses qualités de gestionnaire et de politique. De plus Saint Bernard conseille de choisir pour gouverner l'Église « des hommes qui ont fait leurs preuves. Non des gens qui aspirent à les faire »⁷⁹.

⁷⁴ MANRIQUE, *Ann. Cist.*, t. I, 243. L'auteur dit qu'il croit que Pierre mourut vers 1132. Les raisons qu'il apporte sont de peu de poids : l'intervalle serait trop court, dit-il, entre l'épiscopat de Pierre I^{er} et celui de Pierre II, pour permettre à Isdraël successeur indigne de notre saint, de ruiner et de bouleverser tout le diocèse. Mais on lit dans la *Vie de saint Pierre II* par Geoffroy que l'épiscopat de ce pasteur indigne fut de courte durée : *Iste corruptit, distraxit, dilapidavit in brevi*, *AA. SS. Boll.*, Maii t. II, p. 322 F.

⁷⁵ *Gallia christiana*, t. XV. Instr. c. 203.

⁷⁶ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174)*, 1185, in, *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 322 F.

⁷⁷ Le Manuscrit de Troyes n°6, du XII^e siècle, celui de Saint-Omer, n°769, du XIII^e siècle.

⁷⁸ Pouvoir temporel laissé à l'évêque Boson par Rodolphe III en 996.

⁷⁹ SAINT BERNARD, *De consideratione*, 1. IV, n. 11 ; Pat. Lat. 182,780 B.

D'après la *Vita*⁸⁰ Pierre cherche cependant à refuser cet honneur, dont il se trouve indigne⁸¹. Ce refus de la charge épiscopale se retrouve fréquemment dans les *Vies* de saints, ce fut ainsi la réaction première de Saint Hugues lorsqu'il fut appelé sur le siège de Lincoln⁸². Bernard de Clairvaux préconise d'ailleurs de préférer « à ceux qui recherchent les fonctions, ceux qui hésitent à les accepter ou les refusent »⁸³. Car ce refus lui semble être un gage que le nouvel évêque sera préoccupé de l'éclat des bonnes mœurs, et se montrera zélé pour les choses saintes et pour les bonnes œuvres plus que pour le luxe des vêtements, le faste des équipages et la somptuosité des palais⁸⁴.

C'est pourquoi, lors du Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux de 1141⁸⁵, Saint Bernard poussa Pierre de Tarentaise à accepter la lourde tâche qui l'attendait à Moûtiers.

Dans la lignée de ces pensées et tout comme saint Pierre I^{er} de Tarentaise, premier cistercien devenu évêque, Pierre II remplit sa charge tout en conservant de la vie cénobitique tout ce qui est compatible avec sa nouvelle dignité. Ainsi en prenant possession du siège métropolitain de Moûtiers, il donna l'exemple d'une vie frugale, du dévouement envers les pauvres⁸⁶ et continua à porter la robe cistercienne, comme Pierre I^{er} l'avait fait avant lui, donnant ainsi l'exemple d'une simplicité toute monastique.

⁸⁰ « Ce choix plut à tout le monde, excepté à celui qui en était l'objet ; il refusa obstinément l'épiscopat et l'on ne put obtenir son consentement jusqu'à ce que le Chapitre général de Cîteaux, sur les instances du clergé de Tarentaise, eût fermé toutes les issues par lesquelles il cherchait à se soustraire à la dignité épiscopale. Cette fois, il fut contraint de plier sous l'autorité de ce Chapitre qui représentait l'Ordre tout entier et dans lequel il voyait, outre ses vénérables Pères les Abbés de Cîteaux et de Bonnevaux, saint Bernard, abbé de Clairvaux, pour qui il avait une vénération particulière. Ils se saisirent de lui, ils le remirent entre les mains des chanoines de Tarentaise et malgré toutes ses répugnances, il lui fallut se résigner et subir la charge épiscopale ».

⁸¹ C'est un terme qui revient régulièrement dans les chartes de Pierre II de Tarentaise.

⁸² Ouvrage collectif des professeurs du Collège Saint-François-Xavier de Besançon, *Vie de Saint Hugues de Lincoln*, dans *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. I, Besançon, 1854, p. 572-576.

⁸³ SAINT BERNARD, *De consideratione*, 1. IV, n° 12.

⁸⁴ SAINT BERNARD, *Lettre XLII de saint Bernard*, ou *Traité à Henri, archevêque de Sens, sur les mœurs et les devoirs des évêques*, chapitre II.

⁸⁵ Les Bollandistes, tome II du mois de mai, page 320 et plusieurs autres historiens portent la nomination du saint archevêque de Tarentaise vers l'an 1142. Chevray la place en 1138, s'appuyant sur trois chartres données par Besson dans ses *Preuves* et accordées au saint en qualité d'archevêque, l'une de 1138, les deux autres de 1140. Ce sentiment est aussi celui de l'auteur de la *Vie* anonyme du Saint, imprimée [par Bellevaux], à Vesoul en 1825 de Monseigneur Guérin, de Burnier, historien de Tamié et de plusieurs autres.

⁸⁶ La tradition rapporte qu'il fut le fondateur de l'aumône du « Pain-de-mai », distribué par les archevêques de Tarentaise aux frais de leur mense pendant vingt-huit jours de ce mois.

Pierre, gardant de son passé l'esprit d'un moine cistercien, devint un archevêque réformateur, ce qui n'est pas anodin, car on sait que les moines furent les relais de la réforme grégorienne. De plus il y a alors une volonté⁸⁷ d'avoir des évêques modèles qui prennent plus en compte leurs devoirs pastoraux et qui fassent primer les intérêts et le prestige de l'Église, en agrandissant les domaines épiscopaux, et en défendant le Pape et ses intérêts. C'est ainsi que le XII^e siècle vit de nombreux sièges épiscopaux occupés par des moines.

On remarque que Pierre II de Tarentaise succède à Pierre I qui avait été le premier moine-évêque, mais Pierre II pu également prendre exemple sur son premier abbé, Jean de Bonnevaux qui devint évêque de Valence en 1138⁸⁸. Il dut régler de nombreux conflits aux côtés de Guérin de Sion, Amédée de Lausanne, Anselme de Belley, tous trois moines appelés à l'épiscopat, et côtoya à la Grande Chartreuse Hugues, qui après avoir fondé le monastère chartreux de Witham, accéda au siège épiscopal de Lincoln, le 21 septembre 1186.

Tout comme Pierre, ces moines furent des évêques réformateurs s'occupant de la discipline des clercs et de la défense des droits et du prestige de l'Église face aux seigneurs locaux.

⁸⁷ MARIUS HUDRY, dans son article sur *Saint Pierre de Tarentaise et Saint Anselme de Belley*, se réfère à une bulle pontificale datée du 4 décembre 1142, où Innocent II ferait part de sa volonté de voir le diocèse de Belley occupé par un moine. Cependant Marius Hudry ne donne pas les références de cette bulle, et je n'ai pas pu la retrouver car l'Université Catholique de Lyon a perdu l'exemplaire des *Regest gestae* qui concerne le lieu et la période.

⁸⁸ Jean, premier abbé de Bonnevaux, natif de Lyon avait d'abord été chanoine de cette ville. Admis au nombre des religieux de Cîteaux, il fut envoyé fonder le monastère de Bonnevaux. Il fonda ensuite Tamié, au diocèse de Tarentaise, Léoncel, au diocèse de Valence et Mazan, au diocèse de Viviers. En 1138 il fut élevé au siège épiscopal de Valence qu'il occupa jusqu'en 1145, année de sa mort. Sa vie a été écrite par un de ses contemporains mais elle est demeurée inédite. Germain Roche en fait un bref résumé qu'il glisse en note de sa traduction de la *Vita*.

Un archevêque cistercien empli de l'esprit de la réforme grégorienne.

A. Le diocèse de Tarentaise à l'arrivée de Pierre II de Tarentaise.

Il me semble important de replacer les débuts de l'archiépiscopat de Pierre II dans leur contexte historique, afin de bien comprendre les enjeux, les influences et les compétences que chacun a en gestion.

Au X^e siècle, le pouvoir des clercs s'accrut lorsque la monarchie concéda la perception de taxes aux évêques et abbés. Le roi de Bourgogne cherchait alors à s'appuyer sur une féodalité ecclésiastique moins dangereuse car non héréditaire.

Cependant, après l'an mil, le roi de Bourgogne perdit l'habitude de réunir en concile les évêques bourguignons, et ceux-ci se placèrent directement sous l'autorité ottonienne. C'est ainsi que les archevêques de Lyon et de Tarentaise et les évêques de Genève et de Lausanne participèrent au concile de Francfort en 1007.

La principauté savoyarde se construit au début du XI^e siècle. Humbert, fondateur de la lignée comtale, apparaît pour la première fois dans une charte de l'an mil. Selon un modèle très carolingien, il doit sa réussite à son roi. Grâce à cet appui Humbert commence son ascension sociale en recevant peu avant 1003 le titre de Comte. En 1011, sa sœur Ermengarde épouse Rodolphe III, qui lui donne un douaire, en particulier autour d'Aix-les-Bains et de la Combe de Savoie. De plus Humbert profite d'appuis ecclésiastiques : son frère est évêque de Belley et ses cousins Burchard et Anselme respectivement archevêque de Vienne et évêque d'Aoste. Il put entrer en contact avec la cour impériale, dont il devint dès 1016 l'un des principaux soutiens en Bourgogne. Au début des années 1020, il s'implantait dans la vallée d'Aoste et en Valais en faisant élire deux de ses fils sur les sièges épiscopaux. Cependant dans les années 1020-1040, sa puissance manque encore de cohérence territoriale et reste fondée sur

le contrôle de terres, de droits et d'hommes situés dans les régions les plus diverses de l'ancien Royaume⁸⁹.

La royauté bourguignonne ne résista pas à l'essor conjugué de l'Empire et des familles épiscopales, après 1020, elle ne contrôlait plus que le pays de Vaud et le Chablais. En 1032, Rodolphe III mourut en laissant sa couronne à l'empereur Conrad le Salique. Refusant de se soumettre, une partie de l'aristocratie bourguignonne, menée par le Comte Gérold de Genève fit appel au Comte Eudes II de Blois, fils d'une sœur de Rodolphe III. Principal partisan de l'empereur, Humbert dut fuir en Germanie puis en Italie, où il prit la tête de troupes impériales. En 1034, tandis que Conrad s'avancait par le Nord, Humbert entra par la vallée d'Aoste et le col du Grand-Saint-Bernard. Leurs armées se rejoignirent à Genève. Conrad triomphait et Humbert mettait la main sur la Maurienne et peut-être la Tarentaise⁹⁰. De plus Saint-Maurice échut également aux Humbertiens qui recherchaient l'appui de l'Église : ils fondèrent des chapelles, protégèrent des monastères et cherchaient à s'entendre avec les évêques. En contrepartie, prêtres, moines et évêques, prient pour leurs donateurs et intercèdent en leur faveur dans ce monde et dans l'Au-delà.

Intégrée dans l'Empire, la Bourgogne perd son caractère ancien : dans le Pays de Vaud, l'autorité politique se morcelle, dans le Genevois, le Bugey et la Combe de Savoie, les Comtes deviennent les référents politiques et récupèrent la majorité des pouvoirs, des abbayes et des terres du roi. Leurs dynasties coordonnent les autres seigneurs locaux qui leur prêtent hommage et reçoivent d'eux terres, hommes et droits en fief. Sans jamais devenir rois, Humbert et ses successeurs sont les nouveaux puissants. Progressivement, du XI^e au XII^e siècle, ils renforcent leurs pouvoirs : maîtres de la région de Belley, puissants en Viennois, en Maurienne, en Chablais et protecteurs du Bas-Valais en tant qu'abbés de Saint-Maurice. En outre, ils développent des liens transalpins après le mariage d'Odon, fils d'Humbert, avec l'héritière des marquis Arduinides de Turin, en 1046.

En 1132, année de la fondation de Tamié, Amédée III n'est plus simple Comte, mais "Comte de Maurienne et marquis en Italie". Du XII^e au XIII^e siècle, les comtes de Maurienne

⁸⁹ LAURENT RIPART, *Du royaume burgonde au royaume de Bourgogne : les terres savoyardes de 443 à 1032*, Université de Savoie, Archives départementales de la Savoie, <http://sabaudia.org/v2/dossiers/>

⁹⁰ BERNARD DEMOTZ, *Le comté de Savoie du XI^e au XV^e siècle, Pouvoir, Châteaux et États au Moyen Âge*, Slatkine, Genève, 2000, p 19.

puis de Savoie ne cesseront de mieux contrôler les vallées et les cols, d'accroître leurs domaines et de s'étendre vers le Piémont, la Bresse et le pays de Vaud. Mais leur pouvoir est avant tout rural et leur grande préoccupation reste le contrôle des passages alpins. Pour maintenir leur pouvoir les Comtes passèrent des accords écrits avec les évêques de Maurienne, de Tarentaise, de Genève et de Lausanne.

L'archevêque de Tarentaise avait un pouvoir temporel important, il avait reçu de Rodolphe III un pouvoir d'ordre et des fonctions régaliennes sur son diocèse et possédait le château de Saint-Jacques à Saint-Marcel et une partie de celui de Conflans, cependant il faut noter que Pierre ne portait pas dans sa titulature le titre comtal. À son arrivée sur le siège de Moûtiers, il dut contenir les ambitions des seigneurs de Briançon, bientôt promus vicomtes, ainsi que modérer les prétentions des comtes Amédée III puis Humbert III ses protecteurs. Tout comme les autres moines-évêques, il se donna pour tâche d'appliquer les prescriptions des papes et des conciles pour renforcer l'autorité de l'Église, la vie morale des clercs et reconstituer le patrimoine ecclésiastique.

Dans les *Vitae* de ces évêques réformateurs, cette tâche est mise en valeur par la présence d'un prédécesseur qui incarne tout ce à quoi s'oppose la réforme grégorienne : un seigneur, préoccupé du temporel, qui gère mal les affaires de l'Église qui lui est confiée et ne se soucie pas assez de ses devoirs pastoraux⁹¹. Suite à cette mauvaise gestion, les *Vitae* nous montrent que les nouveaux évêques s'appliquent à la réforme de l'administration épiscopale. Du fait des agissements néfastes de leurs prédécesseurs, ils doivent réorganiser leur diocèse, veiller à une meilleure gestion de leurs biens temporels, réformer le clergé, abolir certains abus afin de promouvoir la ferveur du peuple chrétien. Selon ce schéma, Pierre de Tarentaise succède à Moûtiers, à Isdraël, chapelain du comte Amédée III, qui dans la *Vita sancti Petri*, incarne le mauvais évêque.

B. Un archevêque réformateur.

L'élévation à l'épiscopat d'un chapelain du comte, constitue sans nul doute, de la part d'Amédée III, une tentative de contrôle du pouvoir temporel donné à l'archevêque de Tarentaise par Rodolphe III, en 996. Isdraël, fidèle du comte, abuse sans doute trop vite et de

⁹¹ Celle d'Amédée de Lausanne, le fait succéder à Guy de Maligny, un cousin éloigné de St Bernard que ses dérèglements ont amené à démettre. Tandis que celle de Jean de Bonnevaux nous dit qu'il succède à Valence à « l'indigne Eustache du Puy ».

manière trop voyante de ses nouvelles prérogatives ; il dilapida les biens de son Église et fut rapidement démit de ses fonctions.

La *Vita* nous dit qu'une des premières préoccupations de Pierre en tant qu'archevêque fut de veiller à la restauration matérielle et sans aucun doute à l'accroissement des biens de son diocèse.

Dès 1139, l'archevêque avait obtenu d'Amédée III les dîmes que celui-ci possédait sur Conflans, Saint-Sigismond et Palud.

« Moi Amédée comte et marquis pour la rédemption de mes ancêtres et pour être délivrer de la souillure de mes péchés, je laisse et je concède pour la volonté et le dévouement de mon esprit à l'église de Tarentaise dédiée à Saint Pierre prince des Apôtres, et Pierre de bonne mémoire archevêque en ce lieu et ses successeurs, les décimes que je possède à Conflans et dans la paroisse de Saint-Sigismond ainsi que dans la villa de Palud »⁹².

Vers 1140 il racheta des nobles Rodolphe, Pierre et Guillaume de Bozel les dîmes et les droits que son prédécesseur leur aurait aliénés⁹³.

Il sollicita une bulle pontificale du pape Eugène III annulant les excès de son prédécesseur, qu'il reçut en 1145 :

« Ainsi les concessions continues faites au détriment de notre institution par notre prédécesseur sont subrogées, nous ordonnons qu'elles soient rendues caduques et nous réprouvons, nous rendons vaines et sommes irrités des donations et aliénations des biens de l'Église faites sous l'épiscopat d'Israël »⁹⁴.

⁹² *Gallia Christiana*, t. XII, Instr., p. 380

Ego Amedeus comes et marchio pro redemptione meorum antecessorum, atque pro solvendis contagiis meorum peccaminum Tarentasiensis Ecclesiae sancti Petri Apostolorum principis, atque Petro bonae memoriae ibidem existenti archiepiscopo, et suis succesoribus, décimas quas habeo Confluenti, et in parochia S. Sigismundi, et in villa Paludis, devotae intentionné mentis relinquo et concedo.

⁹³ Chevray - *Vie de saint Pierre II* p. 89-99.

⁹⁴ *Gallia Christiana*, t. XII, Instr., p 382

Quotquot autem post eandem praedecessoris nostri concessionem contra ejusdem institutionis tenorem sunt subrogati, amoveri praecipimus atque donationes sive alienationes bonorum ipsius ecclesiae quae ab Israëel quondam ejus archiepiscopo postmodum factae sunt, evacuamus et irritas esse censemus.

La collégiale de Saint-Ours d'Aoste qui s'était déjà chargée de l'hôpital de Moûtiers, reçut en outre le prieuré de Saint-Alban et l'église de Montgirod. Ainsi la règle de saint Augustin, pratiquée depuis 1133 par le Chapitre de Saint-Ours, continuait à progresser rapidement en Tarentaise.

La réforme la plus importante que Pierre de Tarentaise accomplit dans son diocèse fut sans doute la restauration de l'observance et de la discipline du Chapitre de la cathédrale de Moûtiers. Les chanoines séculiers de Moûtiers étaient de petits seigneurs locaux qui se montraient trop mêlés à la vie temporelle. Pierre de Tarentaise avait une autorité spirituelle suffisante pour les réformer et leur imposer la règle de saint Augustin⁹⁵. Il s'appuya sur la communauté de chanoines du prieuré de Saint-Michel de Moûtiers, devenu lui-même filiale de Saint-Maurice-d'Agaune⁹⁶. En 1145, le pape Eugène III approuve l'institution des chanoines réguliers dans l'église de Tarentaise dont il rappelle qu'elle eut lieu sous le pontificat d'Innocent II (mort le 24 septembre 1143) :

« Nous confirmons l'institution de l'Ordre des chanoines régulier selon la règle de saint Augustin dans l'Église de Tarentaise, dont notre prédécesseur d'heureuse mémoire le Pape Innocent fit une concession apostolique et nous statuons que parmi les chanoines qui sont là, aucun ne doit se soustraire à la vie régulière »⁹⁷.

⁹⁵ Les chanoines adoptèrent la *Regula secunda*, qui fait référence à un texte intitulé *Ordo monasterii* attribué à Saint Augustin bien que pour la plupart il ne fût pas de lui. Celle-ci était une règle de vie très astreignante, mettant l'accent sur l'ascétisme (jeûnes, silence, simplicité du vêtement) ainsi que le travail manuel et la pauvreté. La règle de Saint Augustin ne constitue cependant pas le pendant de celle de Saint Benoît, dont elle n'a ni la précision, ni le caractère impératif. Elle définit un cadre de vie et un cadre spirituel, adaptés en fonction des conditions locales et des intentions du fondateur par des constitutions propres à une maison ou à un ordre. Les chanoines restent en contact étroit avec le monde, ils assurent les tâches pastorales (le culte, l'éducation des enfants et le service aux malades).

⁹⁶ *Nomenclatura abbatum coenobii S. Mauritii Agaunensis*, p. 171; Besson, *Mém.*, p. 18 ; *Gallia Christiana*, t. XII, Instr. P. 380 ; *Mém. et Documents Acad. Val. d'Isère*, Doc. t. I, p. 563 (Ego Petrus Tarentasiensis ecclesiae archiepiscopus, circumspecta Religione Ecclesiae Agaunensis, optium duxi ut vera fraternitas, et perpetua societas inter nostram et illam esset Ecclesiam : et ideo mihi et Decano, et aliis canonicis Ecclesiae nostrae placuit quod praefatae ecclesiae Augaunensi ecclesiam Beati Michaelis).

⁹⁷ *Gallia Christiana*, t. XII, Instr., p. 382.

Proinde institutionem canonici ordinis secundum beati Augustini regulam in ecclesia Tarentasiensi, praedecessori nostri felicitis memoriae papae Innocentii concessionem factam apostolicae sedis munimine confirmavimus, statuantes ut obeuntibus canonicis qui ibi sunt, nullus eis nisi regularem vitam professus substituat.

Pierre de Tarentaise s'interposa avec son suffragant, Guérin, évêque de Sion, pour faire rendre, en 1143, par le comte Amédée III, à l'abbaye valaisanne de Saint-Maurice d'Agaune la prévôté de ce monastère, prérogative comtale jusqu'alors.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, nous voulons qu'il soit connu de tous les fidèles du Christ aussi bien futurs que présents qu'Amédée comte et marquis et la comtesse Mathilde son épouse et leur fils Humbert concèdent et rendent en intégralité la prévôté d'Agaune à la communauté des frères de l'église de Saint-Maurice, à Dieu et aux saints martyrs, telle qu'elle avait été tenue par les prévôts des anciens chanoines séculiers au nom de leur église, en retenant le droit de juste et les justes coutumes qui appartiennent au *comitatus* »⁹⁸.

Le comte jouissait, en cas de décès de l'archevêque de Tarentaise, du droit de dépouille, qui lui permettait de mettre la main sur les biens de l'archevêché durant la vacance du siège. Pierre réussit à y mettre fin en obtenant, en 1147, du comte Amédée III sa renonciation à cette source de revenus⁹⁹.

Dans la logique grégorienne la récupération du droit de dépouille est une étape importante pour reconstituer, ou constituer, le patrimoine ecclésiastique indispensable pour assurer la subsistance d'un clergé alors nombreux et des colonies monastiques, qui peuplaient les prieurés. On voit ici la justification de l'accroissement des biens de l'Église, qui a en fait pour but d'accroître la puissance de l'Église pour lui permettre de garantir son autonomie face aux seigneurs laïcs.

⁹⁸ Cibrario e Promis, *Doc Sigilli e monete*, p. 60. (30 mars 1143)

In nomine sactae et individuae Trinitatis, notum fieri volumus omnibus Christi fidelibus tam posteris quam praesentibus quod Amedeus comes et marchio et Maies comitissa uxor ejus et Humbertus eorum filius concesserunt et in integrum reddiderunt praeposituram Agaunensi ecclesiae sancti Mauriti ad communitatem fratrum ibidem Deo et beatis Martyribus famulantium sicut antea Praepositi saecularium canonicorum ad partem ecclesiae habuerant, retento receptu suo et justis consuetudinibus quae ad comitatum pertinent

⁹⁹ *Gallia Christiana*, t. XII, Inst. p. 382

Suggestente enim humani generis inimico in provincia ista inenarrabilis rabies percreverat, quod moriente archiepiscopo, vel aliquo ecclesiastico viro, beneficia ecclesiastica, quae ad utilitatem ecclesiae vel in usus succesorum reservari debebant, a clientibus, a leonibus, a tyrannis tyrannice ab ecclesia subtrahebantur, diripiebantur, rapiiebantur.

Pierre entreprit également des travaux de restauration de son église cathédrale. Il utilisa les ressources dont il disposait à voûter le vaisseau et le chevet de sa cathédrale et à en recouvrir les tours, à l'orner, à réparer la demeure épiscopale et celle du Chapitre. On lui doit le renforcement de l'enceinte de défense du groupe épiscopal¹⁰⁰. C'est également sur son initiative que toutes les églises du diocèse furent pourvues d'un calice d'argent¹⁰¹.

La réforme des chanoines réguliers eut pour conséquence le partage du temporel de l'archevêque¹⁰². Il fallait en effet permettre un apaisement durable des conflits qui opposait l'archevêque et son Chapitre cathédral¹⁰³. Pierre entreprit donc la séparation des patrimoines épiscopaux et canoniaux de manière claire, lors d'un séjour à la Grande Chartreuse, vers 1170, il laisse aux chanoines une partie importante de ses menses :

« Aux chanoines reviennent les offrandes et les droits de sépulture de l'église principale de Saint-Pierre et de l'église Sainte-Marie de Moûtiers. À l'archevêque, les dîmes sauf celles des champs et des vignes que les chanoines font cultiver à leurs frais et celles qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs auraient cédées aux églises et aux religieux de la ville. Aux chanoines aussi les églises de Saint-Paul, Cevins, Feissons, Rognaix et Pralognan.

Mais ces dotations ont paru insuffisantes pour bien tenir une communauté. Aussi, pour que la règle puisse être mieux observée, sans récrimination, pour que l'on puisse pratiquer dans les maisons canoniales l'hospitalité qui sied à des religieux, pour aider les chanoines à être toujours dévoués à moi et mes successeurs, de ma propre mense, pour mon salut et celui de mes prédécesseurs, sur le conseil de ceux que j'ai déjà nommés, j'ai pensé devoir céder :

¹⁰⁰ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174)*, in *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 324 A.

¹⁰¹ GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174)*, 1185. Traduit par un moine de Lérins en 1876, page 8, paragraphe 2.

¹⁰² *Gallia Christiana*, t. XII, Instr. 383 ; voir annexe 3.

¹⁰³ *Gallia Christiana*, t. XII, Instr. 383.

Verumtamen ne in posterum dis dissensio aliqua inter archiepiscopos, et canonicos oriri possit, quae res est animarum perditio, et rerum temporalium exinanitio ; ea quae ad archiepiscopum et canonicos pertinere videntur, consilio supradictorum in hac carta sollicit describere avec distinguere curavi.

« Mais, pour qu'à l'avenir ne puisse s'élever entre l'archevêque et les chanoines aucune de ces dissensions qui vont à la ruine des âmes autant qu'à la perte des biens, j'ai pris soin, toujours sur le conseil de ceux que je viens de nommer, de bien définir et distinguer dans cette charte ce qui me paraissait revenir à l'archevêque, d'une part, aux chanoines de l'autre. »

une partie du verger qui touche à la cathédrale, une partie de la forêt qui descend jusqu'à l'Isère, une partie de la *condamine* derrière le bourg, la moitié de la forêt de Centron.

Je donne aussi l'église de Sainte-Foy, plus la part de revenu qui me restait sur l'église de Séez, l'autre part, je l'ai donnée à l'hospice de Colonne-Joux. Les droits de justice et d'administration sur cette église et les personnes qui en dépendent, je me les réserve.

Je donne encore l'église de Landry et de Peisey, avec leurs dépendances : celles d'Hauteville, Hautecour, Villargerel, Cœur, Naves, Aigueblanche, Saint-Nicolas (du Bois), Bellecombe, Saint-Oyen, Briançon, Pussy, Queige, Pallud, Marthod, Mercury, avec toutes leurs dîmes et dépendances ».

Il laisse ainsi clairement au Chapitre cathédral plusieurs paroisses avec leurs dîmes et appartenances. La mense des chanoines, qui jusqu'alors se composait des offrandes et des honoraires des sépultures de la cathédrale et de l'église Sainte-Marie de Moûtiers et des dîmes des cinq paroisses de Saint-Hippolyte¹⁰⁴, de Cevin, Feisson-sur-Isère, Saint-Martin de Rognaix et du Pont¹⁰⁵, fut accrue des revenus tirés de dix-huit paroisses localisées en aval de Moûtiers, comme Aigueblanche, Saint-Oyen, Notre-Dame de Briançon et Bellecombe, de quelques paroisses aux environs de Conflans (Mercury, Marthod, Pallud et Queige), et en Haute Tarentaise, des églises de Sainte-Foy, Landry et Peisey. L'archevêque renonça également à ce qu'il s'était réservé dans l'église de Séez, précédemment cédée à l'hospice de Colonne-Joux¹⁰⁶ et à une partie de ses possessions dans le territoire même de Moûtiers : une partie du verger voisin de la cathédrale, un bois proche de l'Isère, une *condamine* située dans les faubourgs et aussi la moitié d'un bois à Centron. Pierre de Tarentaise réservait sur les églises cédées son autorité épiscopale et le droit d'y effectuer, chaque année par lui-même ou son représentant, les visites pastorales selon les prescriptions canoniques. Ces visites se feront toutefois avec peu de suite pour n'être pas une charge pour les paroisses.¹⁰⁷

¹⁰⁴ Saint-Paul-sur-Isère.

¹⁰⁵ Pralognan.

¹⁰⁶ Petit-Saint-Bernard.

¹⁰⁷ Gallia Christiana, t. XII, Instr. 383.

Nunc de possessionibus dicere exordiar : Oblationes et sepulturae majoris ecclesiae S. Petri et S. Mariae de Monasterio canonicorum sunt, decimae vero ejusdem villae archiepiscopi sunt, excepta ecima terrae canonicorum agrorum scilicet avec vinearum quae ipsi propriis sumptibus excolunt, et exceptis historiis quae ipsi vel antecessores sui ecclesiis religiosorum vel hospitali praedictae dederunt. Canonicorum quoque est ecclesia S. Hyppoliti (sic), et de Civinis, et de Feissone et S. Martini de Rosnay, et ecclesia de Ponte. Verum quia haec pauca ad religionem tenendam videbantur, quatenus ordo melius avec sine murmure teneretur, et hospitalitas, quae maxime decet

Pierre de Tarentaise gardait pour la mense archiépiscopale vingt-trois églises, situées soit dans les vallées des Dorons des Belleville et de Bozel, soit en amont de Moûtiers, comme celle de Saint-Jacques¹⁰⁸, de Villette et d'Aime. Il conservait des paroisses à l'ouest et au nord-ouest du diocèse : celle du Beaufortain, de Cornillon, Cézarches, Conflans, Saint-Sigismond, Venthon, Gilly, Gémilly, Saint-Vital et le prieuré de Cléry avec les églises qui en dépendaient¹⁰⁹.

La restauration morale et matérielle de l'église tarine fut consacrée, le 15 février 1171, par une bulle d'Alexandre III, qui approuva le partage de la mense épiscopale réalisé en 1170 par l'archevêque et proclama l'indépendance de la métropole de Tarentaise à l'égard de celle de Vienne. Une prééminence de Vienne sur Moûtiers¹¹⁰ s'était en effet instituée, malgré la qualité métropolitaine de l'église de Tarentaise, dont relevaient les évêchés de Sion et d'Aoste.

sanctos in eadem domo largius observaretur : et ut mihi meisque successoribus cunctis magis devoti et obediens semper existerent haec profecto de propria mensa pro salute animae meae et antecessorum meorum, consilio praedictorum virorum donare commodum duxi, partem viridarii quod est contiguum ecclesiae, partem nemoris quod descendit super ripam Isarae, partem condominae retro vicum et medietatem nemoris de Ceutrone, ecclesiam quoque de Fest ; nam reliquam partem dederam hospitali de Columna Jovis, justitiam tamen avec dispositionem ejusde ecclesiae, avec personarum quae ibi fuerint per omnia mihi retinui.

Ecclesiam quoque de Landrico et de Pesiaco cum appenditiis suis, et ilam de Alta-Villa, et de Alta-curte et de villa Gerardi et ecclesia de Cors et de Naves et de Aqua-Alba et de Sancto Nicolao et de Bella-Cumba, et de sancto Eugendo et de Briançone, et de Puisio, et de Quegio, et de Palude, et de Marthodo et de Mercurio cum omnibus decimis et appendiciis suis.

¹⁰⁸ Saint Marcel.

¹⁰⁹ *Gallia Christiana*, t. XII, Instr. 383

¹¹⁰ Tarentaise rattachée à Vienne : 6 mars 1077, *Jaffé*, n° 5024 ; *Gallia nova*, t. XVI, Instr., c. 24-25 ; *Reg. Genevois*, n° 212, p. 60.



On voit ainsi comment Pierre répartit les paroisses entre l'archevêque et son Chapitre cathédral. Pierre dote les chanoines en Haute Tarentaise, autour de Moûtiers et de Conflans. Il semble qu'il cherche à les doter de paroisses dont les richesses sont variées et offre un panel de tout ce que l'on peut trouver en Tarentaise : ainsi à mille mètres d'altitude, Sainte-Foy a des terrasses cultivables et très ensoleillées, Hauteville possède un territoire propice aux vignes, tandis que Landry et Peisey offrent des pâturages¹¹¹. Cette carte permet également d'imaginer le chemin que parcourait Pierre lors des visites paroissiales.

¹¹¹ HENRI RIGUET, *Printemps en chrétienté, L'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise*, éd. Abbaye de Tamié, Annecy, 1967.

C. Conflits et arbitrage.

Pierre poursuivit une mission d'arbitre élargie au monde politique de son temps. Il régla les conflits où il fut appelé soit à la requête des parties, soit par le Pape. Il passa les vingt dernières années de sa vie en voyages incessants.

L'archevêque de Tarentaise se trouva constamment placé devant les difficultés soulevées par la réorganisation de l'Église. Pour arbitrer les différends, il se basa sur la première ébauche du *Corpus juris canonici*¹¹², sur l'indépendance de l'Église et la non-ingérence des laïcs et sur la soumission des réguliers à la hiérarchie. Il est important de différencier le jugement, qui est la procédure judiciaire ordinaire, de l'arbitrage, où les parties choisissent d'un commun accord une personne dont la profession n'est pas de juger et qui n'est pas astreinte à juger suivant des règles fixes. Ils choisissent un homme sûr dont l'autorité morale s'impose. Celui-ci juge en équité, en ne se basant pas que sur le droit strict, mais en tenant compte d'éléments personnels et en cherchant à aplanir les différends durablement. Nous connaissons l'action de Pierre de Tarentaise en tant qu'arbitre par sa *Vita* et par les chartes¹¹³. À l'intérieur de la province métropolitaine de Tarentaise, l'archevêque eut pour rôle de s'occuper des reconnaissances de droits contestés et des abandons de prétentions injustifiées. Mais ce qui retiendra notre attention ici, ce sont les traités, accords et transactions où Pierre de Tarentaise joue le rôle d'arbitre ou de médiateur en dehors de ses compétences normales, c'est-à-dire hors de la Tarentaise, du Valais et du Val d'Aoste.

Pierre fut envoyé comme légat du Pape Eugène III régler le conflit qui opposait les seigneurs de la Chambre aux évêques de Maurienne à propos de vignes dont ils se disputaient la possession. Cette affaire fut réglée le 22 mai 1153, à Aiguebelle, devant le comte Humbert III¹¹⁴.

Puis Adrien IV l'envoya à Saint-Claude puis à Lausanne en 1155, où il régla, conjointement avec Amédée de Lausanne, le litige qui opposait l'abbaye bénédictine de Saint-

¹¹² D'après PIERRE DUPARC, *Les arbitrages de Saint Pierre de Tarentaise*, paru dans le Bulletin d'histoire et d'archéologie n°9, édité par les amis de Viuz, à Faverges, en 1974.

¹¹³ Celles-ci ont été réunies par ANSELME DIMIER, *Bibliographie générale de l'ordre cistercien, Recueil de textes pour servir à l'histoire de Saint Pierre II de Tarentaise*, La documentation cistercienne, vol 21, fascicule 4 bis, Rochefort, 1978.

¹¹⁴ BESSON, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, 1759, preuve 26 ; [ANSELME DIMIER], *Saint Pierre de Tarentaise, Essai historique par un moine de Tamié*, 1935, p. 87.

Claude aux Prémontrés du Lac de Joux au sujet du Lieu Poncet¹¹⁵ et de la pêche dans le Lac de Joux.

Puis il fut appelé à apaiser la querelle qui opposait le puissant comte de Genève Amédée I^{er} dont l'autorité s'étendait sur le Genevois et le Faucigny, le pays de Vaud et le pays de Gex et l'évêque de Genève Arducus, protégé de l'empereur Frédéric Barberousse. Le comte cherchant à renforcer son pouvoir au sein de son comté, construisit des châteaux sur les terres épiscopales et y réclama des dîmes et droits. Pierre de Tarentaise participa aux pourparlers qui aboutissent le 25 février 1156 au traité de Saint-Sigismond¹¹⁶. Celui-ci permit de rétablir la situation antérieure en remettant en vigueur les solutions adoptées par un premier accord de 1124, et força les parties à recourir à l'arbitrage pour tous les différends à venir. De plus il fut stipulé que le comte n'était que l'avoué de l'évêque dans la cité de Genève. Cet accord fut confirmé par le Pape Adrien IV l'année suivante¹¹⁷.

Pierre de Tarentaise fut présent à Lausanne, le 27 août 1157, lors de la conclusion d'un accord entre les Cisterciens d'Hautcrêt et les chanoines d'Agaune à propos de la terre de Chatillens dans le pays de Vaud. L'abbé de Saint-Maurice d'Agaune restitua la terre à Hautcrêt contre le versement d'un cens annuel de deux livres de cire pour la fête de saint Maurice¹¹⁸.

Il s'occupa également des revendications des Bénédictins de Saint-Claude qui protestaient contre la sentence de 1155. Un nouvel arbitrage consacra leur départ et les droits exclusifs des Prémontrés, à charge pour ceux-ci de payer diverses redevances en truites, cire et argent¹¹⁹.

¹¹⁵ *Mémoire et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande* I, p 181 ; d'après *Grosse des droits de l'abbaye du Lac-de-Joux*, cote n°29, aux archives de Lausanne ; GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174). Fondateur et premier abbé de Tamié, Archevêque de Tarentaise*, 1185, dans les *Acta Sanctorum*, au 10 mai, p 325 ; ANSELME DIMIER, *Saint Pierre de Tarentaise*, 1935, p. 62-66.

¹¹⁶ Ancienne paroisse située entre Aix-les-Bains et de Grésy-dsur-Aix, à la frontière des comtés de Savoie et de Genève.

¹¹⁷ PIERRE DUPARC, *Le comté de Genève*, 1955, p 118 ; GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174)*, in *Acta Sanctorum*, au 10 mai, p 329 ; Anselme Dimier, *Saint Pierre de Tarentaise*, 1935, p. 94-98.

¹¹⁸ *Gallia christiana*, t. XV, Instru. p. 149.

¹¹⁹ *Mémoire et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande* I, p 183 ; d'après *Grosse des droits de l'abbaye du Lac-de-Joux*, cote n°29, aux archives de Lausanne.

En 1159, Pierre se rendit à Crème, en Lombardie, pour rencontrer l'empereur¹²⁰, afin d'appuyer la cause d'Alexandre III, puis il se rendit en Bourgogne, en Lorraine et en Alsace pour prêcher la cause du Pape¹²¹. Le chroniqueur du concile de Tours, en mai 1163, nous apprend que les « évêques des Alpes » se trouvaient présent lors du ralliement des rois de France et d'Angleterre au Pape Alexandre III.

De retour dans son diocèse Pierre dut à nouveau régler le conflit qui opposait le comte Amédée I^{er} de Genève à l'évêque de Genève. Le comte, mécontent de l'accord de Saint-Sigismond, avait réussi à acquérir dans la ville des droits régaliens qui avaient été dans un premier temps concédés par l'empereur au duc de Zähringen. En septembre 1162 l'évêque Arducius assisté par l'archevêque de Tarentaise et les évêques de Belley, de Maurienne, de Lausanne et de Sion, obtint la rétrocession à son profit des droits régaliens¹²².

En 1166, le Pape chargea Pierre de faire lever par Anthelme de Belley l'excommunication portée par le prélat contre Humbert III¹²³. Puis en octobre 1167, Pierre établit un traité entre les clercs de l'Église de Lyon et les comtes de Forez¹²⁴.

Pierre se consacra sur la fin de sa vie à des actions diplomatiques menées auprès du roi d'Angleterre et du roi de France. En 1173, il se dirigea vers l'Auvergne avec le comte Humbert III, ainsi que les évêques de Genève et de Maurienne. À Montferrand, il assiste au règlement des conditions du mariage projeté d'Alix de Savoie, alors unique héritière du comte, et de Jean-sans-Terre, fils d'Henri II Plantagnêt¹²⁵.

Puis le Pape l'envoie, avec Ponce de Clermont et le prieur de la Chartreuse, réconcilier le roi d'Angleterre Henri II et ses enfants, Henri Court Mantel et Richard Cœur-de-Lion, qui dans leur révolte avaient trouvé secours auprès du roi de France Louis VII¹²⁶. Il chercha à obtenir que le roi d'Angleterre Henri II relâchât les deux princesses de France destinées à ses

¹²⁰ Labbe, *Concilia*, t. X, col. 1391 : Lettre de Frédéric I^{er} à Éberhard de Salzbourg, datée du 16 février 1160 ; après le conciliabule de Pavie où l'empereur raconte son entrevue avec Pierre de Tarentaise.

¹²¹ D'après PIERRE DUPARC, *Les arbitrages de Saint Pierre de Tarentaise*, paru dans le Bulletin d'histoire et d'archéologie n°9, édité par les Amis de Viuz-Faverges, en 1974 ; GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174)*, in *Acta Sanctorum*, au 10 mai, p. 327-328 ; ANSELME DIMIER, *Saint Pierre de Tarentaise*, 1935, p. 111.

¹²² PIERRE DUPARC, *Le comté de Genève*, 1955, pages 124-126.

¹²³ *Anthelmi vitae*, cap. V, dans *Acta sanctorum Boll.*, Junii VII, 208 ; *Vita S. Anthelmi* MS, dans Le Couteulx, *Ann. Cart.*, II, 272 ; ANSELME DIMIER, *Saint Pierre de Tarentaise*, 1935, p. 104-106.

¹²⁴ D'Achery, *Spicilegium*, III, p 539 ; ANSELME DIMIER, *Saint Pierre de Tarentaise*, 1935, p. 131-133.

¹²⁵ Bouquet, *Rec. Hist. Gaules*, t. XIII, p. 148.

¹²⁶ *Pat. Lat.*, t. CC, col. 962 ; Bouquet, *Rec. Hist. Gaules*, t. XV, 940.

filis Henri et Richard. Mais il ne parvint qu'à leur faire conclure une trêve pour le carême, du 14 janvier au 24 mars 1174. La guerre reprit donc peu après son départ et la paix entre Henri II et ses fils ne fut conclue que le 16 septembre 1174, suivie de peu par la paix avec le roi Louis VII.

Un saint archevêque cistercien

A. Les démarches effectuées pour la canonisation de Saint Pierre de Tarentaise.

D'après les *Acta sanctorum* Pierre de Tarentaise meurt à Bellevaux¹²⁷, en 1174¹²⁸. Les démarches effectuées pour la canonisation de Pierre nous sont essentiellement connues grâce aux lettres¹²⁹ échangées avec le Saint-Siège. Ce qui nous permet de savoir que le Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux¹³⁰, de concert avec le monastère de Bellevaux, le Chapitre cathédral de Moûtiers¹³¹, l'évêque d'Aoste¹³², ainsi que le roi de France, Louis VII, engagea une demande de canonisation pour Pierre de Tarentaise. On peut cependant remarquer comme la supplique du clergé de Tarentaise est tardive puisqu'elle date de 1185, ce que le Chapitre reconnaît lui-même :

« Très saint Père, nous avons jugé équitable d'exprimer des prières fidèles et dignes de totale acceptation de votre part ; ce que, à la vérité, nous aurions dû faire depuis longtemps.¹³³ »

¹²⁷ Cum beatus Petrus Tarentasiensis archiepiscopus, Bellam Vallem venisset, ad explenda quaedam monasterii ejusdem negotia, commonitus litteris a Domino Alexandro Papa, ibidem féliciter in Domino quievisset. Lettre du Pape Alexandre III aux moines de Bellevaux au sujet des reliques de Pierre de Tarentaise (le 12 juillet 1178). D'après l'original conservé aux Archives de la Préfecture de Haute-Saône. Archives de Bellevaux, H 45. 17 ; publié dans Jaffé, n°13 683.

¹²⁸ D'après le *Chronicon* d'HELINAND DE FROIDMOND, année 1174, dans *Pat. Lat.*, t. CCXII, col. 1070 B : « 1174. Obiit S. Petrus Tarentasiensis episcopus » ; on trouve également *Ex Chronico Clarevallensi, auctore anonymo Clareval. monacho.* dans *Pat. Lat.*, t. CLXXXV, col. 1675-1676 : « Anno Domini MCLXXIV. obit S. Petrus Tharentasiensis archiepiscopus anno XXXIII sui Pontificatus : ejus vitam scripsit Domnus Gaufridus abbas quondam Clarevallensis. Eodem adfuit domnus Wichardus Lugdunensis archiepiscopus, abbas quondam Pontiniaci » ; BOUQUET, Rec. Hist. Gaules, t. XII, p 312.

¹²⁹ Lettres pour obtenir la canonisation de Pierre, tirées du manuscrit de Münster, en Alsace, reprises par les Bollandistes.

¹³⁰ Voir annexe 3 et 4.

¹³¹ Voir annexe 6.

¹³² L'évêque d'Aoste est suffragant de Tarentaise. Voir annexe 7.

¹³³ Lettre au Pape Célestin et à ses cardinaux, du Prieur Gontier¹³³ et de l'assemblée générale de l'Église de Tarentaise. Le 5 des calendes de mars 1185.

Il faut noter que le diocèse de Moûtiers étant privé de reliques importantes de Pierre, qui repose à Bellevaux¹³⁴, il n'en possède que des secondaires et profite moins du prestige de Pierre.

Le Pape Alexandre, favorable à la canonisation de son défenseur durant le schisme, mourra avant la canonisation. Il eut pour successeur le Pape Lucius II qui demanda aux abbés de Cîteaux et de Clairvaux la mise par écrit des actes de la vie de Pierre et en particulier de ses miracles¹³⁵. Le Chapitre de Cîteaux confie cette mission à Geoffroy d'Hautecombe¹³⁶, qui connaissait bien le prélat car il l'avait accompagné à Rome, de plus Geoffroy avait déjà participé à la rédaction de la *Vie de saint Bernard* et était réputé pour ses qualités d'écritures.

Le Chapitre général de Cîteaux adresse la *Vie* de Pierre au Pape Lucius III en 1185¹³⁷ :

« La tâche qui a été confiée à votre fils dévoué, notre vénérable frère Geoffroy, abbé d'Hautecombe, a été achevée avec succès grâce aux secours départis à lui par Dieu.

En effet il prit à cœur de réunir ensemble et d'exposer dans un récit condensé tous les documents qui lui ont été fournis, relevés par écrit par des hommes religieux, portant témoignage de l'authenticité des faits, que des témoins oculaires ont vus et entendus, et aussi des faits qui ont été reconnus évidents par d'autres fidèles, grâce à des témoignages dignes de foi.¹³⁸ »

¹³⁴ L'Église de Moûtiers, l'abbaye de Tamié et celle de Bellevaux se disputaient les reliques. Le Pape Alexandre III écrivit aux moines de Bellevaux ainsi qu'à l'archevêque et au Chapitre de Tarentaise, le 12 juillet 1178, au sujet des reliques de Pierre qu'il plaça sous la responsabilité des moines de Bellevaux, où le corps reposait depuis la mort de Pierre.

¹³⁵ Vers 1181.

¹³⁶ D'après l'introduction de la *Vie de saint Pierre de Tarentaise*, écrite par Germain Roche : Geoffroy d'Hautecombe est peut-être natif d'Auxerre. Il étudia à Paris et suivit les cours d'Abélard où il rencontra saint Bernard. Il entra sur les conseils de celui-ci à Clairvaux en 1140. Secrétaire de saint Bernard, il devint ensuite Abbé de Clairvaux, puis de Fossa Nova en Italie, et enfin d'Hautecombe qui était devenue cistercienne depuis 1135. Geoffroy d'Hautecombe recueillit des notes sur la vie et les miracles de saint Bernard qui servirent à la *Vita* écrite par Guillaume de Saint-Thierry.

¹³⁷ Voir annexe 3.

¹³⁸ Lettre de l'abbé de Cîteaux et des abbés du Chapitre général, qu'ils envoyèrent au Pape Lucius. Mais le Pape mourut avant de la recevoir.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p 282 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p 342 D.

Quod devoto filio vestro, venerabili fratri nostro Gaufrido Altaecumbae abbati impositum, secundum datam sibi a Domino gratiam, efficaciter est completum. Exhibitas enim sibi chartas, a viris religiosis conscriptas, super his quae praesentes viderant et audierant testimonium

C'est le Pape Célestin III qui leur répond dans la bulle de canonisation de Pierre le 10 mai 1191 :

« Il convint donc que notre frère prédécesseur Lucius III, après avoir demandé conseil à notre assemblée, décide de différer, ordonnant qu'entre temps, au sujet des actes et de la vie du susnommé Père, on rédige par écrit ce qui aurait été reconnu certain, de sorte que, lorsque le temps opportun serait arrivé, l'Église de Dieu aurait une assurance certaine et indubitable qu'elle puisse s'appuyer plus sûrement sur des choses dignes de foi, pour devoir se prononcer sur ce qui lui avait été demandé. Puisque donc, selon l'ordre édicté par notre prédécesseur susnommé, les œuvres que ce Bienheureux aux brillantes vertus accomplit en sa vie et les miracles que Dieu a accomplis par son intercession après sa mort, ont été fidèlement rassemblés et rédigés par écrit, nous tenons comme prouvé ce qui est recommandé par le témoignage de beaucoup de gens¹³⁹.

Ainsi Pierre est canonisé en partie grâce à la *Vie* écrite par Geoffroy, dont la majeure partie se constitue d'un recueil de miracles :

« Enfin, comme il est prouvé dans le récit écrit de sa vie que nous vous avons envoyé et par l'attestation fondée de nombreux témoins oculaires, cet homme de Dieu fit des miracles dans sa vie. Il en fit de très nombreux aussi après sa mort.¹⁴⁰ »

B. Miracles : Les miracles accomplis par Pierre et leur récit.

La période relativement longue qui sépare la mort de saint Pierre de sa canonisation, due à une série de pontificats trop courts, qui ralentirent l'instruction du procès, peut expliquer que le dossier sur les miracles soit si riche. La *Vie* donne les miracles de Pierre de son vivant. Les Bollandistes nous en donnent les miracles post mortem.

Pierre accomplit des miracles thaumaturgiques en grand nombre, il guérit beaucoup de boiteux, d'aveugles et d'épileptiques. C'est la fonction la plus courante des saints et de leurs

perhibentibus veritati, et quae ab aliis fidelibus certa testificatione comperta, in unum redigere compendiosa narratione curavit.

¹³⁹ Bulle de canonisation de saint Pierre de Tarentaise.

¹⁴⁰ Lettre de l'abbé de Cîteaux et des abbés du Chapitre général qu'ils envoyèrent au Pape Célestin III.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p 283 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 342 F.

miracles, ces miracles sont considérés comme des preuves de la sainteté de la personne qui intercède pour les malades.

Il fait également des miracles évangéliques, comme la multiplication des pains. Ces miracles ont lieu par l'intermédiaire du touché, via des reliques secondaires (son manteau, sa ceinture, sa mitre, sa cuillère, etc.) ou en esprit.

Les faits miraculeux montrent que Dieu protège Pierre, c'est un signe de reconnaissance divine, mais aussi une manière de raconter, de rythmer le récit de la *Vita*.

Les lettres appuyant la canonisation de Pierre soulignent l'importance des miracles :

« Le seigneur Pierre, de sainte mémoire, jadis archevêque de notre Église pendant qu'il vivait encore, resplendit par ses mérites, brilla par ses vertus, étincela par ses miracles ; et il prouve après son bienheureux passage de ce monde, par tant de bienfaits, de miracles, qu'il vit avec plus de félicité en compagnie des saints.¹⁴¹ »

« Nous avons pensé qu'il ne fallait pas passer sous silence ce miracle parce que, comme l'archevêque Pierre était escorté par des gens nobles et puissants de la terre et qu'il était honoré avec plus de spontanéité, de peur de tomber dans le vice de l'orgueil et de l'arrogance, étant placé sur le faite, saisissant le moment opportun il se retirait à part et, prostré à terre, il priait avec larmes, il rappelait à sa mémoire sa condition et son origine, et la misère de l'homme ; et il revenait avec plus d'humilité que jamais, voilant extérieurement sa contrition intérieure.¹⁴² »

C. Un modèle de sainteté.

Mais les miracles ne suffisent pas à appuyer la canonisation, car pour prouver que l'homme est saint, il faut démontrer qu'il est vertueux, c'est pourquoi les lettres insistent :

« Certes, de son temps, d'autres hommes eurent comme lui des grâces insignes de miracles ; lui cependant en bonté et en charité à l'égard des pauvres brilla au-dessus de tous les autres. Alors qu'il était riche de tant de mérites, il professait cependant une profonde et

¹⁴¹ Lettre au Pape Célestin et à ses cardinaux, du Prieur Gontier et de l'assemblée générale de l'Église de Tarentaise. Le 5 des calendes de mars 1185.

¹⁴² Lettre de Walbert, évêque d'Aoste, au Pape Célestin.

indéfectible humilité, ayant expérimenté réellement en lui cette parole de l'Écriture : « *Car Dieu donne sa grâce aux humbles* ». ¹⁴³ »

A travers la *Vie* et les lettres de supplication au Pape, on peut voir les différentes vertus qui sont mises en avant pour prouver la sainteté de Pierre : l'humilité, la pauvreté, la générosité, l'esprit de concorde :

« À la vérité, il fut agréé de Dieu et des hommes, et d'un mérite exceptionnel auprès de ses contemporains, très familier de notre maison au point qu'il n'en comptait aucune autre, même de son Ordre, dans cette région qui lui fût aussi propice. Son arrivée était pour nous une exultation, sa visite une édification, sa vie un exemple, tant il était aussi spécialement pour chacun que tout entier pour tous. Il savait en toutes choses, et chez nous et ailleurs, se montrer si rempli d'autorité et d'attrait qu'il paraissait né non tant pour lui que pour les autres. Néanmoins, tout en veillant sur lui-même avec diligence, combien il était généreux et gai dans la distribution des aumônes, combien sincère dans la compassion, combien bon et affable dans la conversation, cela peut à peine ou même jamais être exprimé par notre langage. ¹⁴⁴ »

« C'est lui qui, non seulement en paroles et en langage, mais en œuvres et en vérité, chercha la paix et la sainteté. Appelé par le Christ pour un rôle de sollicitude, il évangélisa la paix à ceux qui étaient proches et à ceux qui étaient loin. ¹⁴⁵ »

Vers la fin de sa vie, Pierre passe des mois entiers en cellule au désert de Chartreuse, « se livrant aux saintes méditations et aux entretiens spirituels avec les Saints » ¹⁴⁶.

Il faut rappeler ici que ce sont des moines cisterciens qui témoignent des vertus de Pierre dans le but d'obtenir sa canonisation. Ils mettent donc uniquement en valeur les vertus qui répondent au modèle de sainteté cistercienne.

¹⁴³ Lettre du Prieur et des religieux de l'Ordre de Cîteaux, aux cardinaux de la Sainte Église romaine.

¹⁴⁴ Id.

¹⁴⁵ Lettre de l'abbé de Cîteaux et des abbés du Chapitre général qu'ils envoyèrent au Pape Célestin III.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p 283 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p 342 F.

¹⁴⁶ Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, (an. 1175) ; t. II, p. 408.

Ainsi ils décrivent Pierre comme étant un saint monastique, qui a les valeurs de simplicité¹⁴⁷, d'obéissance (au Chapitre général et au Pape) et d'humilité (dans la lignée des saints clunisiens). Mais Pierre suit également les vertus de la sainteté épiscopale, que l'on retrouve fréquemment dans l'Empire, on retrouve d'ailleurs dans sa vie des aspects de la vie de Bruno de Cologne (965), écrite par Ruotger, qui met en valeur : la formation intellectuelle, l'élection unanime à l'épiscopat, la réforme du clergé du diocèse, l'accroissement des biens de l'évêché, l'amélioration des mœurs, le maintien de la paix et l'exercice de la charité, ainsi que la valorisation du côté pastoral.

Pierre est donc à la fois un saint monastique et épiscopal, mais ce n'est pas un modèle imitable, c'est avant tout un saint cistercien dont on exalte les vertus monastiques et l'adaptation à la vie épiscopale.

Sa canonisation permet d'affirmer l'autorité de l'Ordre cistercien, de mettre en valeur les abbayes de Tamié et de Bellevaux¹⁴⁸, et de donner de la légitimité au modèle de moine-évêque. C'est une façon de reconnaître le bien-fondé de l'appel à des moines pour occuper les sièges épiscopaux.

¹⁴⁷ Le maître-mot des Cisterciens est « simplicité », Wadell a montré que c'est un fil directeur de l'hagiographie cistercienne. Le moine admirable est celui qui choisit résolument le dépouillement. Cf : CHRYSOGONE WADELL, *La simplicité de l'ordinaire, Note dominante de la première hagiographie cistercienne*, Collectanea cisterciensia, 1979, p. 7.

¹⁴⁸ On notera cependant que le fait que le corps de Pierre reste à Bellevaux, montre qu'il est plus un saint cistercien que tarin.

Conclusion

Ainsi Pierre incarne le moine cistercien des premiers temps de Cîteaux. Entré tardivement au monastère, il resta fermement attaché à l'idée de réforme durant toute sa vie. Il participa à l'expansion de l'Ordre en devenant l'abbé fondateur de Tamié. Il accepta la charge d'évêque sur ordre du Chapitre général et en prenant appui sur ses prédécesseurs.

Il appliqua ensuite les principes de la réforme grégorienne en réformant son Chapitre cathédral, en luttant contre les seigneurs locaux et en agrandissant le domaine de son Église. Il fut à de nombreuses reprises légat du Pape pour apaiser les conflits et défendre sa cause. Pierre fut un évêque qui subordonnait ses actions à son esprit monastique.

Il est mort en odeur de sainteté, la *Vie* nous dit d'ailleurs que déjà de son vivant les pauvres déchiraient son manteau pour en faire des reliques, car de nombreux miracles s'opéraient déjà par le biais de ses vêtements. De plus sur la fin de sa vie il avait une autorité suffisante pour servir d'arbitre entre les rois d'Angleterre et de France, remplaçant ici partiellement saint Bernard dans ses fonctions après sa mort. Il avait fait forte impression sur le roi de France puisque celui-ci demanda sa canonisation au Pape Alexandre.

Ainsi Pierre semble être un exemple pertinent du renouveau des modèles épiscopaux que provoqua, au XII^e siècle l'arrivée de moines sur les sièges épiscopaux. On voit que l'autorité que lui procure sa réputation de sainteté de son vivant, lui permet de côtoyer l'empereur Frédéric Barberousse, le Pape et les rois de France et d'Angleterre. Il prit la défense du Pape, des évêques et des monastères à de nombreuses reprises, car son rayonnement spirituel le faisait régulièrement choisir comme arbitre ou légat.

Bibliographie

SOURCES :

GEOFFROY D'HAUTECOMBE, *Vie de saint Pierre (1102-1174). Fondateur et premier abbé de Tamié, Archevêque de Tarentaise*, 1185.

On en trouve trois manuscrits, un à Troyes, un à Munster et un à Saint-Omer.

On trouve également la *Vie* transcrite en latin dans : Godefridus HENSCHENIUS, Daniel PAPEBROCIUS, *Acta sanctorum*, 8 mai, tome II, col 322 C, p 317, Paris, Victor Palmé, 1866.

Il en existe deux traductions : la première faite par un moine de Lérins en 1876, la seconde par Germain ROCHE en 1974.

Anselme DIMIER, *Bibliographie générale de l'Ordre cistercien, Recueil de textes pour servir à l'histoire de saint Pierre II de Tarentaise*, La documentation cistercienne, vol 21, fascicule 4 bis, Rochefort, 1978.

Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Nouvelle édition, Paris, 1865, t. IV, XII et XV.

BESSON, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne*, 1759.

HENRIQUEZ, *Ménologe Cistercien*, Bruxelles, 1626.

Ulysse CHEVALIER, *Cartulaire de Bonnevaux*, in *Bulletin de l'Académie delphinale*, Grenoble, 1887-1889,

Annales Bonaevallenses, éd. *Monum. Germ. Hist., Script.*, t. XXVI (1882), p. 824.

Vie de saint Hugues de Lincoln, dans *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. I, Besançon, 1854 p. 572-576.

OUVRAGES SUR LA VIE DE SAINT PIERRE :

[Anselme DIMIER], *Saint Pierre de Tarentaise, Essai historique par un moine de Tamié*, Ligugé, 1935.

Angel MANRIQUE, *Cisterciensium seu verius Ecclesiasticorum Annalium a condito Cistercio, tomes Primus*, Lyon, 1642.

CHEVRAY - *Vie de saint Pierre II*, Baume, 1841.

Pierre DUPARC, *Les arbitrages de Saint Pierre de Tarentaise*, paru dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie* n°9, édité par les Amis de Viuz-Faverges, en 1974.

Henri RIGUET, *Printemps en chrétienté, L'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise*, éd. Abbaye de Tamié, Annecy, 1967.

LIVRES SUR LES CISTERCIENS :

PACAUT Marcel, *Les Moines blancs, Histoire de l'Ordre de Cîteaux*, Paris, Fayard, 1993.

Terryl KINDER, *L'Europe cistercienne*, Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, Les Formes de la Nuit, 1998.

Constance H BERMAN, *Les cisterciens et le tournant économique du XII^e*, in : BERNARD DE CLAIRVAUX, *Œuvres complètes*, t. 1, Paris Cerf, 1992. (Sources Chrétiennes, 380)

OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE :

André VAUCHEZ, *La spiritualité du Moyen-Âge occidental, VIII^e-XIII^e siècles*, seconde édition augmentée, Paris, Seuil, 1994.

NORA BEREND, « La subversion invisible : la disparition de l'oblation irrévocable des enfants dans le droit canon », dans *Médiévales* 26, printemps 1994, p. 123-136.

Charles de Miramond, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte (1050-1200). Étude sur la conversion tardive », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, juillet-août 1999, n° 4.

LIVRES SPECIALISES SUR TAMIE :

Notice de fondation de l'abbaye de Tamié (*Gallia christiana*, t. XII, Instr. p 379).

Eugène BURNIER, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Chambéry, 1865.

Christian REGAT, *Tamié et les cisterciens en Savoie, l'abbatit d'Arsène de Jouglà, 1707-1727, Mémoires et documents de l'académie salésienne*, Annecy, Académie salésienne, 1998.

Félix BERNARD, *L'abbaye de Tamié, ses granges, 1132-1793*, Grenoble, éd. Allier, 1967.

Joseph GARIN, *Histoire de l'abbaye de Tamié en Savoie*, Chambéry, Dardel, 1927.

Bruno-Jean MARTIN, *Histoire des moines de Tamié et de quelques autres*, Le Hénaff éditeur. Saint-Étienne, 1982.

LIVRES SUR LE CONTEXTE HISTORIQUE LOCAL :

PIERRE DUPARC, *Le comté de Genève*, 1955.

Annexes

1. Notice de fondation de l'abbaye de Tamié.

Anno ab incarnatione Domini MCXXXII, immensa Dei bonitate procurante, Domnus Petrus Tharentasiensis archiepiscopus¹⁴⁹ in archiepiscopatu suo providit locum quemdam qui dicitur Stamedium aptum ad Cisterciensem ordinem instituendum, quem locum dari ab ejus possessoribus sibi petiit, Petro videlicet et Willelmo et Aynardo fratribus de Chabreduno¹⁵⁰. Deinde vero placuit eidem venerabili archiepiscopo ut convocaret domnum Johannem reverendae memoriae abbatem Bonarum-Vallium, et supradictos fratres cum multis aliis in eodem loco, ubi Petrus cum uxore, et Willelmus cum uxore et filio suo Willelmo, jussu Ainardi fratris sui tune absentis dederunt Deo et Beatae Mariae, et Johanni abbati Bonarum-Vallium et fratribus ejus inibi Deo servituris pro salute sua et parentum suorum rogantes supradicto archiepiscopo in praesentia omnium qui aderant quidquid possidebant in monte Stamedii, sicut aqua pendet a summitate montium ex utraque parte usque ad rivum per mediam vallem currentem, exceptis certis feudis et mansis in cavannariis quae ab eis tenebantur. Si quid vero postea cohabitatores loci de eisdem feudis acquirere possent, eodem modo concesserunt tali pacto ut non perderent servitium suum ; quod si perderent, parti fratrum cohabitantium calumpniam non inferrent. Hujus doni testes sunt domnus Petrus Tharentasiensis archiepiscopus, domnus Johannes Bonarum-Vallium abbas, fr. Johannes post ejusdem loci prior, fr. Amedeus de Alla-Ripa, fr. Aldemarus, fr. Petrus¹⁵¹, fr. Wilfredus, qui pariter donum susceperunt. Testes sunt quoque Utboldus de Clariaco¹⁵², Sigrandus de Cabreduno, Julianus presbyter, Pontius clericus & Aynardus frater ejus, et Bertannus et filius ejus Hugo, et Bona-Fides de Turnone¹⁵³, Rolandus de Saxo, Anselmus de Bella-Cumba¹⁵⁴, Willelmus Remestagnus, Hugo quoque de Sestenaio¹⁵⁵, et multi alii. Et sicut Petrus et Willelmus, quidquid habebant in praedicto monte dederant ; sic Aynardus frater eorum cum filio et uxore sua dedit quidquid ibidem possidebat. Unde testes sunt Garnerius frater ejus et frater Amedeus, et frater Ademarus qui hoc donum ab eo apud Pontem-Vitreum susceperunt.

Gallia christiana, t. XII, Instr. p. 379. - Besson, *Mémoires*, p. 15.

Traduction

En l'an de l'incarnation du Seigneur mille cent trente deux, dans l'immense bonté que Dieu procure, Dom Pierre archevêque de Tarentaise, eut les yeux attirés par un endroit, situé

¹⁴⁹ - Pierre Ier de l'Ordre de Cîteaux, archevêque de Tarentaise 1124-1140 env.

¹⁵⁰ - Les seigneurs de Chevron

¹⁵¹ - On peut croire ici qu'il s'agit du futur abbé de Tamié.

¹⁵² Cléry, village voisin de Tamié.

¹⁵³ - Tournon, id.

¹⁵⁴ - Bellecombe en Tarentaise. il en existe aussi en Dauphiné.

¹⁵⁵ - Sethenex, du côté de Faverges.

dans son archevêché, nommé Tamié et dans son esprit propre à y établir une fondation de l'Ordre de Cîteaux, il demanda à ses propriétaires de le lui céder, à savoir aux frères Pierre, Guillaume et Aynard de Chevron. Et de fait dans la suite, il plut à ce même vénérable archevêque de convoquer en ce même lieu Dom Jean de pieuse mémoire abbé de Bonnevaux, et ses susdits frère et beaucoup d'autres dans ce lieu que Pierre et sa femme ainsi que son fils Guillaume, ayant reçu mission de représenter leur frère Aynard absent à ce moment là, à la demande du susmentionné archevêque, faite devant tous ceux qui étaient présents, donnèrent à Dieu, à Sainte Marie et à l'abbé Jean de Bonnevaux ainsi qu'à ses frères serviteurs de Dieu pour leur salut et celui de leur parents en présence du susdit archevêque, ce qu'ils possédaient sur le mont Tamié s'y étendant selon la direction que prend l'eau qui descend du sommet des montagnes sur l'un et l'autre versant jusqu'à la rivière qui coule au milieu de la vallée, à l'exception de quelques fiefs, mas et fermes qui sont occupées par eux ; mais si dans la suite les membres de la communauté en arrivaient à pouvoir se porter acquéreurs de ces mêmes fiefs, il les ont cédés de la même manière, mais sous le couvert d'une convention telle qu'ils ne perdent pas les redevances vassaliques liées à ces fiefs, et s'ils les perdaient, qu'ils n'en reportent pas la responsabilité sur la communauté des frères.

De ce don sont témoins Pierre de Tarentaise, archevêque, dom Jean, abbé de Bonnevaux, frère Jean, prieur du même lieu, frère Amédée d'Hauterives, frère Aldemar, frère Pierre, frère Wilfred, qui ont reçu tous ensemble cette donation.

Sont aussi témoins Ubold de Cléry, Sigrand de Chevron, le prêtre Julien, le clerc Ponce et son frère Aynard, Bertrand et son fils Hugues, et Bonnefoi de Tournon, Roland de Saxo, Anselme de Bellecombe, Guillaume Remestangue, Hugo de Seythenex et beaucoup d'autres. Et de même que Pierre et Guillaume de Chevron avaient donné tout ce qu'ils possédaient au susdit mont de Tamié, ainsi Aynard, leur frère, avec son fils et son épouse donné tout ce qu'il possédait au même lieu. Sont témoins Garnier et son frère et les frères Amédée et Aldemar qui reçurent cette donation à Pontverre.

2. Partage des biens de l'Église entre l'archevêque et les chanoines de Moûtiers.

Gallia christiana, t. XII, instr. 383

Petrus per Dei clementiam Tarentas, diocesis archiepiscopus, successoribus suis cunctisque fidelibus acternam salutem in Domino. Christianis omnibus per praesentem paginam notum facio quod iam ex quo cathedram Tarentas, indignus accepi diu mecum multumque cogitavi qualiter in eadem ecclesia juxta morem primitivae ecclesiae clericum ordinarem, de qua videlicet scriptum est, quoniam multitudinis credentium erat cor unum et anima una cor unum et anima una et nullus suum aliquid dicebat, sed erant illis omnia communia, et dividebatur singulis prout cujusque opus erat.

Hoc profecto saepius mecum revolvens, tandem eo miserante, quod mente conceperam consilio Carthusiensium et episcoporum Sedunensis, Augustensis, Mauriennensis, Belleicensis et abbatum Stamendei, Agaunensis, Abundantiae, consilio et assensu canonicorum secularium qui tum inibit erant, prout dominus donare dignatus est, opere complevi. Verumtamen ne in posterum dis dissensio aliqua inter archiepiscopum, et canonicos oriri possit, quae res est animarum perditio, et rerum temporalium exinanitio; ea quae ad archiepiscopum et canonicos pertinere videntur, consilio supradictorum in hac carta sollicit describere avec distinguere curavi. Archiepiscopum igitur quem sub nomine prebysteri regula voluit intelligi pertinet curam gerere omnium, clericos sive laicos ad religionem venientes recipere, benedicere, professionem eorum sive obedientiam accipere, priorem, sacristam, cantorem, oeconomum et alios obedientiales si bene non ministraverint, de officio in quo sunt degradare et alios subrogare, et haec omnia facere in timore Domini, ad ad utilitatem communem, et sine turpis lucris gratia, et consilio canonicorum timentium Dominum. Et haec quidem de officiis et personis dicta sufficiant. Nunc de possessionibus dicere exordiar: Oblationes et sepulturae majoris ecclesiae S. Petri et S. Mariae de Monasterio canonicorum sunt, decimae vero ejusdem villae archiepiscopi sunt, excepta ecima terrae canonicorum agrorum scilicet avec vinearum quae ipsi propriis sumptibus excolunt, et exceptis historiis quae ipsi vel antecessores sui ecclesiis religiosorum vel hospitali praedictae dederunt. Canonicorum quoque est ecclesia S. Hyppoliti (sic), et de Civinis, et de Feissone et S. Martini de Rosnay, et ecclesia de Ponte. Verum quia haec pauca ad religionem tenendam videbantur, quatenus ordo melius avec sine murmure teneretur, et hospitalitas, quae maxime decet sanctos in eadem domo largius observaretur: et ut mihi meisque successoribus cunctis magis devoti et obedientes semper existerent haec profecto de propria mensa pro salute animae meae et antecessorum meorum, consilio praedictorum virorum donare commodum duxi, partem viridarii quod est contiguum ecclesiae, partem nemoris quod descendit super ripam Isarae, partem condominae retro vicum et medietatem nemoris de Ceutrone, ecclesiam quoque de Fest; nam reliquam partem dederam hospitali de Columna Jovis, justitiam tamen avec dispositionem ejusdem ecclesiae, avec personarum quae ibi fuerint per omnia mihi retinui.

Ecclesiam quoque de Landrico et de Pesiaco cum appenditiis suis, et illam de Alta-Villa, et de Alta-curte et de villa Gerardi et ecclesia de Cors et de Naves et de Aqua-Alba et de Sancto Nicolao et de Bella-Cumba, et de sancto Eugendo et de Briançone, et de Puiseio, et de Quegio, et de Palude, et de Marthodo et de Mercurio cum omnibus decimis et appendiciis suis. Haec sunt quae de propria mensa largitus sum canonicis jure perpetuo possidenda salvo in omnibus jure episcopali. Debet enim archiepiscopus secundum decreta canonum per singulos annos per se vel alium visitare parochias, cum paucis tantum, ne gravet ecclesias: evellere scilicet et destruere quae mala sunt, aedificare et plantare bona. Sciendum praeterea quod si quando archiepiscopus Romanus ierit, aut dominum papam procuraverit, aut in regalibus expensis se gravarevit, vel aliqua magna necessitas ingruerit, tam canonici quam omnes capellani eum benigne juvare debent. Hactenus de ecclesiis canonicorum diximus, nam reliquas possessiones

huic cartulae inserere non fuit necesse, sed eas tantum de quibus inter canonicos et episcopos saepius dissensio oriri solet. Nunc addendum est juxta promissum nostrum de ecclesiis archiepiscopi quarum nomina sunt : ecclesia de S. Mauricio et de Ayma, et de Viletta, et de s. Jacobo, et de Prato, et de Montagnico, et de Bosellis, et de Allodis cum omnibus decimis et appendiciis suis, ecclesia quoque de Cellariis, et de Sancto Desiderio, et de sancto Pio et e Conflens, et de Venthone cum omnibus decimis et appendiciis ; ecclesiae de Lucia, et de Cornillone et de Soesarches, et de S. Sigismundo et de Giliaco, et de Gimiliaco, et de S. Vitali cum decimis et appendicis suis. Et ut omnis occasio discordiae et ignorantiae tolleretur, si quid decimarum canonici in ecclesiis Archiepiscopi habebant, omnino ei reliquerunt, similiter et archiepiscopus canonicis in ecclesiis suis, excepta ecclesia de Monasterio, ut supra dictum est. Et si quando in parrochis eorum archiepiscopus quoquomodo aliquid adquisierit, suam cuique ecclesiae decimam jure perpetuo Prabendam et possidendam concessit et dedit. Similiter et Canonici archiepiscopus in suis. Hanc autem cartam in capitulo lectam, auditam et ab omnibus confirmatam, ego Petrus tarentasiensis ecclesiae, et hujus institutionis minister indignus proprio munivi sigillo.

« Pierre par la clémence de Dieu, archevêque du diocèse de Tarentaise, pour le salut éternel en Seigneur de ses successeurs, et de tout les fidèles. Par le présent écrit je fais connaître à tout les chrétiens que dès lors que j'accepta, malgré mon indignité, le siège de Tarentaise, j'ai longuement, intensément, réfléchi en moi-même, cherchant comment instituer dans cette Église de Tarentaise un clergé selon l'idéal de la primitive Église dont il est écrit : « la foule des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme et personne n'appelait quoi que ce soit son bien propre ; mais tout leur était commun et l'on partageait selon les besoins.¹⁵⁶ » Bien souvent, seul avec moi-même, j'y ai songé. Puis, la grâce de Dieu aidant sur les conseils des Pères chartreux, des évêques de Sion et d'Aoste, de Maurienne et de Belley, des abbés de Tamié, de Saint-Maurice et d'Abondance, sur les conseils et avec l'assentiment des anciens chanoines encore en place, j'ai enfin pu réaliser ce que j'avais conçu dans mon esprit.

Mais, pour qu'à l'avenir ne puisse s'élever entre l'archevêque et les chanoines aucune de ces dissensions qui vont à la ruine des âmes autant qu'à la perte des biens, j'ai pris soin, toujours sur le conseil de ceux que je viens de nommer, de bien définir et distinguer dans cette charte ce qui me paraissait revenir à l'archevêque, d'une part, aux chanoines de l'autre.

A l'archevêque donc incombe la charge de l'administration générale. A lui de prononcer l'admission de ceux, clercs ou laïcs, qui veulent entrer en religion. A lui de leur conférer bénédiction, de recevoir leurs vœux et leur obéissance. Il lui revient le choix et la nomination du prieur, du sacriste, du grand-chantre, de l'économe et des autres officiers. S'ils s'acquittaient mal de leurs fonctions, il appartiendrait à l'évêque de les déposer et d'en nommer

¹⁵⁶ Chapitre IV des Actes des Apôtres.

d'autres. Toujours sans esprit de lucre et en s'entourant des conseils des chanoines craignant Dieu.

Ce qui vient d'être dit concernant les offices et les personnes doit suffire. Qu'il soit maintenant parlé de la possession des biens. Aux chanoines reviennent les offrandes et les droits de sépulture de l'église principale de Saint-Pierre et de l'église Sainte-Marie de Moûtiers. A l'archevêque, les dîmes sauf celles des champs et des vignes que les chanoines font cultiver à leurs frais et celles qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs auraient cédées aux églises et aux religieux de la ville. Aux chanoines aussi les églises de Saint-Paul, Cevins, Feissons, Rognaix et Pralognan.

Mais ces dotations ont paru insuffisantes pour bien tenir une communauté. Aussi, pour que la règle puisse être mieux observée, sans récrimination, pour que l'on puisse pratiquer dans les maisons canoniales l'hospitalité qui sied à des religieux, pour aider les chanoines à être toujours dévoués à moi et mes successeurs, de ma propre mense, pour mon salut et celui de mes prédécesseurs, sur le conseil de ceux que j'ai déjà nommés, j'ai pensé devoir céder : une partie du verger qui touche à la cathédrale, une partie de la forêt qui descend jusqu'à l'Isère, une partie de la *condamine* derrière le bourg, la moitié de la forêt de Centron.

Je donne aussi l'église de Sainte-Foy, plus la part de revenu qui me restait sur l'église de Séez, l'autre part, je l'ai donnée à l'hospice de Colonne-Joux. Les droits de justice et d'administration sur cette église et les personnes qui en dépendent, je me les réserve.

Je donne encore l'église de Landry et de Peisey, avec leurs dépendances : celles d'Hauteville, Hautecour, Villargerel, Cœur, Naves, Aigueblanche, Saint Nicolas (du Bois), Bellecombe, Saint-Oyen, Briançon, Pussy, Queige, Pallud, Marthod, Mercury, avec toutes leurs dîmes et dépendances.

Voilà ce que de ma propre mense, j'ai attribué aux chanoines pour qu'ils en aient à perpétuité, la propriété, les droits de l'archevêque étant toujours sauvegardés. Il incombe à l'archevêque, en effet, selon les prescriptions des canons, de visiter chaque année les paroisses, personnellement ou par un délégué, avec une suite pas trop nombreuse pour ne pas grever les paroisses. Ces visites auront pour but d'arracher et de détruire le mal, d'édifier et de planter le bien.

Il faut savoir que si l'archevêque doit aller à Rome ou s'il doit venir en aide au seigneur Pape, s'il a de grosses dépenses publiques ou s'il survient quelque urgente nécessité, les chanoines sont tenus, comme tous les autres desservants, de l'aider charitablement.

Jusqu'ici, nous avons parlé des possessions des chanoines. Il n'était pas nécessaire d'inscrire sur notre charte les autres possessions, mais seulement ce qui ordinairement source de dissension entre archevêque et chanoines.

Et maintenant, suivant notre propos, il faut ajouter les églises de l'archevêque dont voici la nomenclature :

Saint-Maurice, Aime, Villette, Saint-Jacques, Le Pré, Montagny, Bozel, les Allues avec leurs dîmes et appartenances. Saint-Martin et Saint-Jean des Déserts, Mont-Pont avec leurs

dîmes et appartenances. Celliers, Saint-Didier, Saint-Piat, Conflans, Venthon avec leurs dîmes et appartenances. Et aussi les églises de Sainte-Luce, Cornillon, Césarches, Saint-Sigismond, Gilly, Gémilly et Saint-Vital avec leurs dîmes et appartenances. Et aussi l'église de Cléry avec toutes ses paroisses, dîmes et appartenances.

Et pour supprimer toute cause de discorde et d'erreur, si les chanoines avaient quelque endroit de dîmes sur les églises appartenant à l'archevêque, ils le lui abandonnent entièrement. Pareillement l'archevêque cède ses droits éventuels sur les églises des chanoines sauf en ce qui concerne l'église de Moûtiers comme il a été dit plus haut. Et si l'archevêque avait acquis quoi que ce soit sur les paroisses des chanoines, il leur en laisse à perpétuité les dîmes. Les chanoines feront de même pour l'archevêque dans ses paroisses.

Cette charte, moi, Pierre, indigne serviteur de l'Église de Tarentaise et de cette institution, je l'ai munie de mon propre sceau. »

Lettres demandant ou appuyant la canonisation de Pierre de Tarentaise.

3- Lettre de l'abbé de Cîteaux et des abbés du Chapitre général, qu'ils envoyèrent au Pape Lucius. Mais le Pape mourut avant de la recevoir.

Beatissimo Patri ac domino amantissimo Lucio, Dei gratia summo Pontifici, frater Bernardus cisterciensis, et humilis abbatum conventus in capitulo congregatus, perseverantem in sua voluntate famulatum. Sanctissimae vestrae Serenitati quantas possumus gratiarum reddimus actiones, quod, piaie recordationis affectu, vitam Patris nostri felicitis memoriae domini Petri, Tarentasiensis archiepiscopi, cum virtutibus per eum factis, Apostolica vestra praecepit auctoritas litteris commendari vestrae Beatitudini et reverendissimis dominis episcopis et cardinalibus sacrosanctae Romanae ecclesiae offerendam. Quod devoto filio vestro, venerabili fratri nostro Gaufrido Altaecumbae abbati impositum, secundum datam sibi a Domino gratiam, efficaciter est completum. Exhibitas enim sibi chartas, a viris religiosi conscriptas, super his quae praesentes viderant et audierant testimonium perhibentibus veritati, et quae ab aliis fidelibus certa testificatione comperta, in unum redigere compendiosa narratione curavit. Inde est quod a vestra dignatione exiguitas nostra humili supplicatione deposcit, quatenus quod de mandato vestro factum cognoscitur, et ad multorum aedificationem, vestra etiam auctoritate, cum ejusdem archiepiscopi canonisatione multis multum desiderabili, confirmetur.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 282 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p 342 D.

Traduction

Au bienheureux Père et Seigneur très aimant Lucius, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, le Frère Bernard de Cîteaux et l'humble assemblée des abbés réunis en Chapitre : leur persévérant service dans sa volonté.

Nous rendons des actions de grâce autant que nous le pouvons à votre très sainte Sérénité, de ce que par un sentiment de pieux souvenir, votre autorité apostolique a ordonné de consigner par écrit la vie de notre Père d'heureuse mémoire, le seigneur Pierre, archevêque de Tarentaise, avec recension des miracles faits par lui, pour être présentée à votre Sainteté et aux très révérends seigneurs les cardinaux et évêques de la Très Sainte Église Romaine. La tâche qui a été confiée à votre fils dévoué, notre vénérable frère Geoffroy, abbé d'Hautecombe, a été achevée avec succès grâce au secours départi à lui par Dieu. En effet il prit à cœur de réunir ensemble et d'exposer dans un récit condensé tous les documents qui lui ont été fournis, relevés par écrit par des hommes religieux, portant témoignage de l'authenticité des faits, que des témoins oculaires ont vus et entendus, et aussi des faits qui ont été reconnus évidents par d'autres fidèles, grâce à des témoignages dignes de foi. Il s'ensuit que notre petitesse postule de votre Excellence dans une humble supplication que, dans la mesure où il est pris connaissance de ce qui a été fait sur votre ordre pour l'édification de beaucoup, cela soit aussi confirmé par votre autorité en procédant à la canonisation, très attendue par beaucoup, du même archevêque.

4- Lettre de l'abbé de Cîteaux et des abbés du Chapitre général qu'ils envoyèrent au Pape Célestin III.

Amantissimo Patri et domino Coelestino, Dei gratia summo Pontifici, frater Willelmus dictus abbas cisterciensis, et humilis abbatum conventus Capituli Generalis humilem obedientiam et devotam. Cum de vobis post Deum, Pater Sancte, pendeat anchora spei nostrae, multoties scripsimus vobis pro multorum et nostra necessitate : sed ecce nunc, pro multorum utilitate et aedificatione, precibus et scriptis insistimus, vestrae majestatis pedibus provoluti, corde et animo, mente et spiritu devoti penitus vestrae dignationi, et obsecramus pro Christo, ut manus sedula vestrae misericordiae erigat in sublime lucernam, quae quodam modo latet sub modio ; reponat reverenter ut decet in horreo publico, meritis ecclesiae quae peregrinatur in terris, commodabile granum tritici : quod sine dubio pullulavit de radice frumenti nobilissimi, quod de coelo venit in vallem benedictionis, ut panis inde fieret de coelo coelestis, sed quid multis? Pretiosa gleba pretiosi corporis felicitatis recordationis Domini Petri Tarentasiensis quondam archiepiscopi, abscondita jacet in domo Bellaevallis. Iste est qui non verbo tantum et lingua, sed opere et veritate, pacem et sanctimoniam secutus est ; et a Christo vocatus in partem sollicitudinis, evangelizavit pacem his qui prope et his qui longe. Denique, sicut ex libro vitae ipsius, quem vobis misimus, et ex certo multorum testium testimonio comprobatur, fecit vir Dei mirabilia in vita sua : fecit quam plurima et post obitum suum. Pro canonizando tanto ac tali viro fiducialiter vestrae Sanctitati quam humiliter possumus supplicamus, supplici postulatione rogantes, ut memores verbi in quo nobis spem dederunt praedecessores vestri, invocato divinae cooperationis auxilio, ponatis praedictum in numero Sanctorum ; quatenus eum sanctificans Sanctus sanctorum, largam remunerationem propter hoc nobis offerat in aeternum.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 283 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 342 F.

Traduction

Au Père très aimant et seigneur Célestin, par la grâce de Dieu souverain pontife, le frère Guillaume abbé de Cîteaux et l'humble assemblée des abbés en Chapitre Général, humble et dévouée obéissance.

Père Saint, comme c'est à vous après Dieu qu'est attachée l'ancre de notre espérance, bien des fois nous vous avons écrit pour les urgences de beaucoup de gens et les nôtres. Mais voici que maintenant c'est pour l'utilité et l'édification de beaucoup que nous persistons dans nos prières et nos demandes écrites. Prosternés aux pieds de votre majesté, de cœur et d'âme, de pensée et d'esprit profondément dévoués à votre Excellence, nous vous adjurons par le Christ que la main zélée de votre miséricorde élève sur la hauteur la lampe qui, en une certaine manière, est cachée sous le boisseau, qu'il range avec respect comme il convient, dans le grenier ouvert à tous pour le profit de l'Église qui est en pèlerinage sur la terre ce grain de froment venu à point. Sans nul doute il poussa des rejetons à partir de la racine d'un froment très noble qui vint du ciel dans une vallée de bénédiction pour qu'on en fasse un pain céleste. Mais qu'en est-il pour beaucoup de gens ? La précieuse glèbe du précieux corps du seigneur Pierre, jadis archevêque de Tarentaise, d'heureuse mémoire, gît caché dans la maison de Bellevaux. C'est lui qui, non seulement en paroles et en langage, mais en œuvres et en vérité, chercha la paix et la sainteté. Appelé par le Christ pour un rôle de sollicitude, il évangélisa la paix à ceux qui étaient proches et à ceux qui étaient loin. Enfin, comme il est prouvé dans le récit écrit de sa vie que nous vous avons envoyé et par l'attestation fondée de nombreux témoins oculaires, cet homme de Dieu fit des miracles dans sa vie. Il en fit de très nombreux aussi après sa mort. Pour la canonisation d'un homme si grand et de telle qualité, nous supplions avec confiance, et aussi humblement que nous pouvons, votre Sainteté ; demandant et suppliant que, vous souvenant des paroles d'espérance que nous adressèrent vos prédécesseurs, après avoir invoqué le secours de la divine coopération, vous placiez le susdit archevêque dans la liste des saints. Et c'est ainsi que, le déclarant saint, daigne Dieu, le Saint des Saints, nous octroyer une large récompense pour cela dans l'éternité.

5- Lettre du Prieur et des religieux de l'Ordre de Cîteaux, aux cardinaux de la Sainte Église romaine.

Certum est, et ab initio saeculi per varias aetates probatum, quod divina pietas glorificantes se glorificat, hic et in futuro, tam meritis quam honore. Nos igitur, petentibus fratribus Bellaevallis, quae de beatae memoriae Petro, quondam Tarentasiensi archiepiscopo novimus, discretioni vestrae sublimitatis intimare curavimus. Verum ille Deo et hominibus gratus, et inter suos contemporaneos meriti singularis, domus nostrae familiarissimus fuit, adeo ut eam in hac parte, nulli caeterarum etsi de ordine suo, computaret esse secundam. Adventus ejus exultatio nobis erat, visitatio aedificatio,

vita exemplum ; ita specialiter singulorum atque omnium totus erat ; ita per omnia et apud nos et foris auctoritatis et gratiae plenum se noverat exhibere, ut non tam sibi natus quam aliis videretur. Nihilominus tamen sibi ipsi diligenter intendens, quam liberalis et hilaris in eleemosyna, quam profusus in compassione, quam denique benignus et affabilis in colloquio fuit, vix aut numquam nostro posset explicari eloquio. Habuerunt certe alii sui temporis virtutum gratias cum ipso non mediocres, ipse tamen in humanitate et erga pauperes caritate supra caeteros omnes emicuit. Qui cum tanta plerumque meritorum gratia profundam tamen et indesinentem humilitatem induerat, in se revera illud expertus, quia *humilibus Deus dat gratiam*. Ultra vires nostras est tanti Patris mores, vitam, sanctitatem exprimere. Quia igitur credimus Dominos et fratres nostros Cistercienses super eo non nisi justa et bona a sede Apostolica postulare, rogamus humiliter ut petitioni eorum dignemini clementer annuere, et coram Domino papa par-tes eorum fovere.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 284 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 343 A.

Traduction

Il est certain et prouvé depuis le commencement du monde à travers les diverses époques que l'Amour divin glorifie ceux qui le glorifie lui-même, et ici-bas et dans le siècle à venir. A la demande de nos frères de Bellevaux, nous avons pris soin de faire entrer à la disposition de votre Sublimité ce que nous connaissons au sujet de la bienheureuse mémoire de Pierre, jadis archevêque de Tarentaise. A la vérité, il fut agréé de Dieu et des hommes, et d'un mérite exceptionnel auprès de ses contemporains, très familier de notre maison au point qu'il n'en comptait aucune autre, même de son ordre, dans cette région qui lui fût aussi propice. Son arrivée était pour nous une exultation, sa visite une édification, sa vie un exemple, tant il était aussi spécialement pour chacun que tout entier pour tous. Il savait en toute choses, et chez nous et ailleurs, se montrer si rempli d'autorité et d'attrait qu'il paraissait né non tant pour lui que pour les autres. Néanmoins, tout en veillant sur lui-même avec diligence, combien il était généreux et gai dans la distribution des aumônes, combien sincère dans la compassion, combien bon et affable dans la conversation, cela peut à peine ou même jamais être exprimé par notre langage. Certes, de son temps, d'autres hommes eurent comme lui des grâces insignes de miracles ; lui cependant en bonté et en charité à l'égard des pauvres brilla au-dessus de tous les autres. Alors qu'il était riche de tant de mérite, il professait cependant une profonde et indéfectible humilité, ayant expérimenté réellement en lui cette parole de l'Écriture : « Car Dieu donne sa grâce aux humbles ». Il est au-dessus de nos forces de traduire le comportement, la vie, la sainteté d'un tel Père. C'est donc parce que nous croyons que nos supérieurs et nos frères cisterciens ne postulent au sujet de lui que ce qui est bon et juste auprès du Siècle apostolique, que nous demandons humblement que vous daigniez avec bonté donner votre assentiment à leur requête et embrasser leur cause auprès du seigneur Pape.

6. Lettre au Pape Célestin et à ses cardinaux, du Prieur Gontier¹⁵⁷ et de l'assemblée générale de l'Église de Tarentaise. Le 5 des calendes de mars 1185.

Fideles et omni acceptatione dignas vobis, Pater Sanctissime, preces expandere dignum putavimus, quod dudum quidem facere debueramus. Bonae memoriae Dominus Petrus, Ecclesiae nostrae quondam archiepiscopus, tantis dum adhuc viveret splenduit meritis, virtutibus enituit, coruscavit miraculis, tantisque post felicem suum transitum felicius cum sanctis se vivere virtutum probat beneficiis, ut quod jam olim super hoc tacuimus merito culpa et negligentiae arguamur. Aures igitur paternitatis vestrae sollicitamus, quatenus eum sine dubietate canonisandum decernatis. Quamvis enim humano non egeat testimonio, qui testimonium habet homine majus ; innumeri tamen apud nos sunt, qui ejus meritorum, operum, miraculorum, testimonium praebent : clerus et populus ; et hi praecipue qui clarae sunt et spectabilis opinionis.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 285 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 343 C.

Traduction

Très saint Père, nous avons jugé équitable d'exprimer des prières fidèles et dignes de totale acceptation de votre part ; ce que, à la vérité, nous aurions dû faire depuis longtemps. Le seigneur Pierre de sainte mémoire, jadis archevêque de notre Église pendant qu'il vivait encore, resplendit par ses mérites, brilla par ses vertus, étincela par ses miracles ; et il prouve après son bienheureux passage de ce monde, par tant de bienfaits, de miracles, qu'il vit avec plus de félicité en compagnie des saints. De sorte que nous sommes coupable d'avoir jusqu'ici gardé le silence sur ce sujet par le fait de notre paresse et de notre négligence. Nous sollicitons donc l'audience de votre Paternité pour que vous décidiez sans hésitations de sa canonisation. Bien que, en effet, il n'ait pas besoin d'un témoignage humain, lui qui jouit d'un témoignage supérieur à celui des hommes, cependant sont innombrables chez nous ceux qui peuvent apporter le témoignage de ses mérites, de ses œuvres, de ses miracles : le clergé et le peuple, et principalement ceux qui sont d'une réputation brillante et remarquable.

7- Lettre de Walpert, évêque d'Aoste, au Pape Célestin.

Quod scimus, dicimus : et quod vidimus, fideliter perhibemus. Novit Majestas vestra et universi fideles Christi, quod cum vir Dei Dominus Petrus Tarentasiensis archiepiscopus, tempore schismatis summum Pontificem Alexandrum et curiam visitare disponeret, nosque in proposito itinere ei assisteremus ; non sine favore multo Italiam ingressus est, et occurrentibus sibi Marchionibus, comitibus et cunctis nobiles terrae Vercellis hospitatus, invenit civitatem penitus commotam a minimo usque ad maximum. Nam ibi erant inexorabiles discordiae, bellumque intestinum, et plus quam civile : unusquisque accinctus gladio paratus erat ad effundendum

¹⁵⁷ D'après *Tarentasia Christiana*, p 38 : Gonthier était le prieur du chapitre des chanoines de la cathédrale de Moûtiers.

sanguinem proximi sui : nullus reperiebatur, cum ad hoc multi laborarent, qui ibi pacem reformare posset. Cumque vir Dei dedicationem cujusdam ecclesiae ex more peregrisset, coepit rogare quae pacis suavit, memor illius verbi : *Beati pedes pacem portantes*. Sicque, annuente Deo, ad instantiam praedicationis ejus tota seditio conquievit, et in melius reformata fuit, ut omnis livoris scrupulus a cordibus singulorum removeretur, et firma pax patriae redderetur, et omnes Deum benedicerent, et banc pacem meritis hominis Dei attribuerent. Ipsa autem pacis confoederatio totam illam diem occupatam detinuit, ita quod sine missarum solemnibus ecclesiae consecratio peracta fuit. Inde egrediens, cum a turbis undique premeretur, fama ejus longe lateque crebrescente, Papiam devenit. Cumque divina in Ecclesia Beati Michaelis solemniter celebraret et populus civitatis undique conveniret, in ipsa populi densitate mulier quaedam diabolico spiritu ducta, marsupium cujusdam rustici in ecclesia latenter abscondit, et ipsum cum denariis in sinum suum misit. Verum cum super his rusticus lacrymabiliter viro Dei conquereretur, Ille plurimum consternatus, et furtum detestatus, oculos ad coelos levavit. Coeterum divina Providentia quae nil impunitum relinquit et arcana in lucem aperit, ipsam mulierem caecitate percussit : itaque quod cum egredi ecclesia undique attentaret, et multae ibi essent januae apertae, intrinsecus lustrando et gyrando quasi demens et aliena, exire non valebat. Denudato igitur furto et restituto, confessa est coram omnibus, quod virtute viri Dei, egressus ecclesiae penitus ei denegabatur. Postmodum vir Dei, Bononiam veniens, a cunctis civibus honorifice susceptus est. Porro Johannes, Bononiensis episcopus, gravi dolore capitis laborans, virum Dei ut caput suum palparet et benediceret, studiosius rogavit, et ad tactum ejus festinatum sensit remedium, sicut pluribus ipse Joannes confessus est. In eadem civitate, in ecclesia Sancti Felicis monachus senex officio oculorum fere per septennium destitutus erat : quem alii monachi fratres sui ad virum Dei adducentes, et instanter orantes ut manum ei imponeret ; homo Dei, aliquantulum commotus et consternatus ad instantiam precum ipsorum, propria saliva oculos ipsius seorsim in modum cruels delinivit, sicque ad propriam domum remisit. Mane autem facto, cum vir Dei missarum solemnibus in civitate ageret, memorati monachi dictum senem restituto lumine, cum grandi strepitu et caterva cleri et populi, in ecclesiam adducunt, Deo et homini Dei super his copiosas grates referentes. In argumentum autem restituti luminis, ipsum monachum, clare et bene legentem etiam gracilem scripturam, vidimus. Illud autem non praetermittendum censuimus, quod, cum a nobilibus et potentibus terrae stiparetur, et propensius honoraretur, ne in culmine positus vitium elationis et arrogantiae incurreret, opportunitate captata, seorsim recedebat ; et in terram cum lacrymis orando prostratus, conditionem et originem suam, et miseriam hominis, ad memoriam revocabat, et cum plurima humilitate foris dissimulata cordis contritione, revertebatur.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 286 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 343 D.

Traduction

Ce que nous savons, nous le disons, et ce que nous avons vu nous le rapportons fidèlement. Votre Majesté ainsi que tous les fidèles du Christ savent que, lorsque l'homme de Dieu, le seigneur Pierre, archevêque de Tarentaise, à l'époque du schisme, décidait de rendre

visite au Souverain Pontife Alexandre et à la Curie romaine, et que nous-même l'assistions dans ce voyage, ce ne fut pas sans un grand profit qu'il entra en Italie et que, reçu comme hôte par les marquis, les comtes et tous les nobles du territoire de Verceil venus à sa rencontre, il trouva une cité profondément remuée, du plus petit au plus grand de ses habitants. Car sévissaient là des désordres inexorables et une guerre intérieure plus que civile : chacun avait à la ceinture son sabre et était prêt à répandre le sang de son prochain. Il ne s'y trouvait personne qui pût restaurer la paix, bien que beaucoup s'y efforçassent. Et lorsque l'homme de Dieu procédait, suivant sa coutume, à la consécration de quelque église, il commençait à implorer pour la paix, se souvenant de cette parole de l'Écriture : Heureux les pieds de ceux qui apportent la paix ! Et ainsi, avec l'assentiment de Dieu et sur l'insistance de sa prédication, tout désunion s'apaisa et fut réconciliée pour le mieux. Au point que toute pointe de jalousie quitta les cœurs de tous, et qu'une paix stable fut rendue à la patrie, et que tous bénirent Dieu et attribuèrent cette paix aux mérites de l'homme de Dieu. La conclusion de la paix tint toute cette journée occupée au point que la consécration de l'église fut accomplie sans la célébration solennelle de la messe.

Partant de là, comme il était entouré de toutes parts par les foules, sa renommée s'accroissant au long et au large, il parvint à Papias. Comme il célébrait solennellement les divins mystères à l'église de Saint-Michel et que le peuple de la cité s'était rassemblé de toutes parts et qu'ainsi l'assistance était très dense, une femme inspirée par l'esprit diabolique, coupa en secret la poche d'un paysan à l'église et la mit avec l'argent qu'elle contenait, dans son sein. Mais comme le paysan se plaignait à chaudes larmes à l'homme de Dieu de ce qui était arrivé, celui-ci en fut très peiné et, maudissant le vol, leva les yeux au ciel. Mais la divine Providence qui ne laisse rien impuni et expose à la lumière les choses cachées, frappa de cécité cette femme, de telle sorte que, comme elle essayait dans toutes les directions de sortir de l'église (et alors qu'il y avait là plusieurs portes ouvertes), faisant le tour, tournant encore comme une démente et aliénée, elle n'arrivait pas à sortir. Ainsi donc, le vol démasqué et restitution faite, cette femme reconnut devant tous que c'était par la puissance de l'homme de Dieu que la sortie de l'église lui avait été obstinément refusée.

Après cela, l'homme de Dieu vint à Bologne et fut reçu avec les honneurs par tous les citoyens. Or l'évêque de Bologne, Jean, souffrant d'un grand mal de tête, demanda instamment à l'homme de Dieu de lui toucher la tête et de le bénir. A ce contact, il ressentit vite un soulagement, comme Jean l'a affirmé à plusieurs.

Dans la même cité, dans l'église Saint-Félix, un moine âgé était privé de l'usage des yeux depuis presque sept ans. Les autres moines ses frères l'amènèrent à l'homme de Dieu et le prièrent instamment de lui imposer les mains. L'homme de Dieu, un peu ému et déconcerté devant leurs instantes prières, oignit de sa propre salive, en traçant le signe de la croix, les yeux de ce vieillard et le renvoya ainsi à sa propre maison. Le lendemain, comme l'homme de Dieu

célébraient solennellement la Messe dans la ville, les moines susnommés conduisent le vieillard susnommé rendu à la lumière, à l'église, avec un grand vacarme et rassemblement de clergé et de peuple rendant grâce à Dieu et à l'homme de Dieu, à profusion, de ce qui était arrivé. Et pour preuve que la lumière a été rendue, nous vîmes ce moine en personne lisant clairement et sans faute, même une écriture fine. Nous avons pensé qu'il ne fallait pas passer sous silence ce miracle parce que, comme l'archevêque Pierre était escorté par des gens nobles et puissants de la terre et qu'il était honoré avec plus de spontanéité, de peur de tomber dans le vice de l'orgueil et de l'arrogance, étant placé sur le faîte, saisissant le moment opportun il se retirait à part et, prostré à terre, il priait avec larmes, il rappelait à sa mémoire sa condition et son origine, et la misère de l'homme ; et il revenait avec plus d'humilité que jamais, voilant extérieurement sa contrition intérieure.

8- Bulle de canonisation de saint Pierre de Tarentaise.

Celestinus episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, archiepiscopis, episcopis, et dilectis filiis abbatibus, prioribus, et caeteris ecclesiarum praelatis, salutem et apostolicam benedictionem. Divinae laudis gloriam circa sacratissimam sanctorum memoriam universis mortalibus admirandam, tam singulariter quam communiter assiduis praeconiis ; sed praecipue diebus memorabilibus seu festivis solemnitatibus extollendam universitatis conditor invisibilis, quibusdam visibilibus signis, veluti quibusdam fulgoribus seu tonitruis, per diversa, non tamen adversa sed potius consona scripturae sacrae testimonia manifestat, edocet et confirmat ; dum de ipso qui est sine fine laudabilis, et in omnibus suis operibus admirabilis, vote davidica nuntiatur : *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, et illo : *Mirabilis Deus in Sanctis suis* ; et de ipsis sanctis sub quadam admiratione prophetico sermone proponitur : *Qui surit isti qui ut nubes volant?* et cum sit idem, optimus et infinitus, innumerabiliter volens habere de quibus debeat collaudari, sicuti ab aeterno suae potentiae divitias ordinavit, sanctis sanctos aggregat et adjungit, ut innuitur in ipsius laudis abundantiam redundare, dum dicit : *Laudate eum secundum multitudinem magnitudinis ejus*. Quod autem in sanctis quasi specialiter se laudabilem exhibet et in eis mirabilis invenitur, in ipsorum doctrina fructifera et operatione salubri miracula concedendo, et eorum numerum augmentando ; ad nostram, procul dubio, si diligenter velimus attendere, noscitur pertinere salutem, et tanto majori devotione debemus cognoscere, quod in servis suis ad nostrae salutis augmentum omnipotens Deus operatur, prout in similibus patres nostri commendabiliter et pie fecisse noscuntur, quanto major fructus indubitanter creditur affuturus.

Sane intelleximus ex quodam rescripto felicis recordationis Lucii papae, praedecessoris nostri, quod ab eo per duos abbates Ordinis Cisterciensis, viros providos et discretos, et in sancta religione probatos, humiliter et instanter ex parte ipsius ordinis fuerit postulatum, ut beatae recordationis Petrum, quondam Tarentasiensem archiepiscopum, canonisare deberet. Qui petitioni sibi porrectae placitum praebuisset assensum, nisi quaedam temporum et rerum incommoditas facultatem tunc postulati operis denegasset. Nec de ipsius ullatenus meritis dubitavit ; sed nihil eo tempore de miraculis et conversatione ipsius aliquibus fuerat litteris annotatum : et decuit fratrem postulato

communitatis consilio differre, mandans ut de actibus et conversatione memorati Patris, ea quae certa essent interim redigerentur in scriptis ; ut, cum tempus opportunum adesset, ecclesia Dei certam et indubitabilem firmitatem haberet, cui circa ea quae petita fuerant concedenda securius et fiducialius posset inniti. Quoniam ergo, juxta jam dictum praefati praedecessoris nostri mandatum, ea quae beatus ille vir virtutibus emicans gessit in vita ; et miracula quae Deus per ipsum post ipsius obitum operatus est, collecta sunt fideliter et redacta in scriptum, quod multorum testimonio commendatum reddimus comprobatum, cum de his per magnas et honestas personas, ut decebat fieri, simus redditi certiores, supradictae petitioni nobis, quam-quam immeritis, in sede apostolica residentibus, item ad Romanam ecclesiam destinatae, praebentes assensum ; non tam pro supradicti ordinis reverentia, cui libenter acquiescere disposuimus in omnibus plis et justis postulationibus, quam pro gloria Domini dilatanda ; jam dictum memorabilem virum, de communi Fratrum meorum consilio, canonisavimus, et canonisatum universae ecclesiae Dei per scripta Sedis Apostolicae nuntiamus : Statuentes ut in universis ecclesiis seu monasteriis vestris, ipsius gloriosi sancti, videlicet Petri, quondam Tarentasiensis, archiepiscopi, veneranda memoria singulis annis, tertio idus septembris, quo gloriosum corpus ejus fuit de sepulcro cum pia devotione levatum, solemniter celebretur. Datum Romae apud Sanctum Petrum sexto idus maii ; Pontificatus nostri anno primo ; Incarnationis vero Dominicae anno millesimo centesimo nonagesimo primo.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 288 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 344 C.

Traduction

L'évêque Célestin, serviteurs des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères, archevêques, évêques, et à nos cher fils abbés, prieurs, et aux autres prélats des Églises, salut et bénédiction apostolique.

Pour faire resplendir à tous les mortels la gloire de la divine louange, au sujet de la très sacrée mémoire des saints, par des hommages rendus assidûment, soit pour chacun en particulier, soit en assemblée ; pour les faire monter principalement aux jours mémorables, c'est à dire aux jours de fêtes solennelles, le Créateur invisible de toutes choses, par certains signes visibles à la manière d'éclairs ou de coups de tonnerre, par des témoignages de Sainte Écriture, différents certes mais non contradictoires, et plutôt convergents, le Créateur donc le manifeste, l'enseigne et le confirme lorsque, au sujet de lui-même qui est sans fin digne de louange et admirable en toutes œuvres, il est proclamé par la voix du psalmiste : Louez le Seigneur dans ses saints. Et encore : Dieu est admirable dans ses saints.

Et au sujet des saints eux-mêmes : Il nous est mis en avant par le discours prophétique, sous une certaine admiration : Qui sont ceux-ci qui, comme des nuages, volent dans le ciel ? Comme le même Dieu est grand à l'infini, voulant avoir d'innombrables créatures au sujet desquelles il doit être loué ; comme de toute éternité Il les a mises en ordre selon la richesse de sa puissance, Il joint et ajoute des saints aux saints, comme Il est indiqué faire déborder l'abondance de sa louange lorsqu'Il dit : Louez-Le selon la multitude de sa grandeur.

Et qu'il se montre louable et d'une façon privilégiée dans les saints, et qu'Il est trouvé admirable en eux, dans leur enseignement fructueux et dans leurs œuvres salutaires, et dans les fait d'augmenter leur nombre en accordant des miracles, cela sans aucun doute doit être reconnu, si nous voulons bien y apporter une attention diligente, concerner notre salut. C'est donc avec une dévotion d'autant plus grande que nous devons reconnaître que Dieu tout-puissant œuvre dans ses saints pour l'accroissement de notre salut ; comme d'ailleurs dans des circonstances semblables nos prédécesseurs ont fait de manière recommandable et pieuse, nous le savons ; avec une dévotion d'autant plus grande que nous croyons qu'il s'ensuivra de plus grands fruits.

Nous avons bien compris, d'après un rescrit du Pape Lucius, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, qu'il lui avait été demandé par deux abbés de l'Ordre de Cîteaux, hommes avisés et judicieux, et éprouvés dans la sainte vie religieuse, demandé donc humblement et instamment de la part de leur Ordre, qu'il daigne canoniser Pierre, homme de sainte mémoire, jadis archevêque de Tarentaise. Lequel Lucius aurait volontiers donné son assentiment à la demande qui lui fut présentée si une fâcheuse conjoncture des temps et des événements ne lui avait enlevé la possibilité de réaliser l'œuvre qui lui été demandée. Il ne douta pas du tout des mérites de ce personnage, mais à ce moment-là rien au sujet de sa vie et de ses miracles n'avait été consigné dans quelque écrit. Il convint donc que notre frère prédécesseur Lucius III, après avoir demandé conseil à notre assemblée, décide de différer, ordonnant qu'entre temps, au sujet des actes et de la vie du susnommé Père, on rédige par écrit ce qui aurait été reconnu certain, de sorte que, lorsque le temps opportun serait arrivé, l'Église de Dieu aurait une assurance certaine et indubitable qu'elle puisse s'appuyer plus sûrement sur des choses dignes de foi, pour devoir se prononcer sur ce qui lui avait été demandé. Puisque donc, selon l'ordre édicté par notre prédécesseur susnommé, les œuvres que ce Bienheureux aux brillantes vertus accomplit en sa vie et les miracles que Dieu a accomplis par son intercession après sa mort, ont été fidèlement rassemblés et rédigés par écrit, nous tenons comme prouvé ce qui est recommandé par le témoignage de beaucoup de gens.

Et comme au sujet de ces choses nous avons en même temps été rendu plus certain par l'intermédiaire de hautes et honnêtes personnalités, comme il convenait qu'il fût fait, nous avons donné notre assentiment à la susdite demande adressée à notre personne occupant, quoique indigne, le siège apostolique, adressée aussi par le fait même à l'Église Romaine. Assentiment donné non pas tant pour la révérence due au susdit Ordre de Cîteaux, pour lequel nous avons décidé d'acquiescer volontiers à toutes ses justes et pieuses demandes, que pour rendre plus étendue la gloire de Dieu.

Donc le susdit mémorable personnage, sur l'avis général de mes frères, nous avons canonisé et nous proclamons comme canonisé à l'Église universelle de Dieu, par une bulle apostolique. Nous statuons que dans toutes les églises ou monastères de votre ordre, la

glorieuse mémoire de ce même glorieux saint, à savoir Pierre jadis archevêque de Tarentaise, soit célébrée solennellement chaque année, le 3 des Ides de septembre¹⁵⁸, jour où son glorieux corps fut extrait de son tombeau avec une pieuse dévotion.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 6 des Ides de mai¹⁵⁹, la première année de notre pontificat, l'an 1191 de l'Incarnation du Seigneur.¹⁶⁰

9- Lettre du pape Célestin à l'abbé et au couvent de Bellevaux.

Celestinus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis, abbati et conventui Bellae-Vallis salutem et apostolicam benedictionem. Divinae laudis gloriam circa sacratissimam sanctorum memoriam universis mortalibus admirandam (etc. comme ci-dessus, no 1052 ligne 4 p. 57) Statuentes ut in vestro et in universis vestri ordinis monasteriis, ipsius gloriosi sancti videlicet Petri, quondam Tarentasiensis archiepiscopi, veneranda memoria singulis annis, tertio idus septembris, quo gloriosum corpus ejus de sepulero cum pia devotione levatum, solemniter celebretur. Ad haec cum divina misericordia vobis tantam concesserit gratiam, ut jam pretiosum corpus in vestro monasterio requiescat ; universitatem vestram attente monemus et propensius exhortamur, ut ad ipsius pretiosi sancti memoriam solemniter celebrandam usque adeo unanimiter intendatis, quod omnipotens Dominus in vestris actibus honoretur, et ex illius imitatione vobis aeterni praemii cumulus augeatur ; ita quod, auctore Domino, manifeste possit agnosci qualiter succus illius sanctae radice atque doctrina in ramorum fructibus maneat et servetur. Datum Romae apud Sanctum Petrum sexto Idus maii ; Pontificatus nostri anno primo.

CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre*, p. 291 ; *AA. SS. Boll.*, Maii, t. II, p. 345 A.

Traduction

L'évêque Célestin, serviteurs des serviteurs de Dieu, ses cher fils l'abbé et les religieux du couvent de Bellevaux, salut et bénédiction apostolique.

Pour faire resplendir à tous les mortels la gloire de la divine louange au sujet de la très sainte mémoire des saints proposée à l'admiration de tous les mortels...

Nous statuons que dans votre monastère et dans tous ceux de votre ordre, la glorieuse mémoire de ce même glorieux saint, à savoir Pierre jadis archevêque de Tarentaise, soit célébrée solennellement chaque année, le 3 des Ides de septembre, jour où son glorieux corps fut extrait de son tombeau avec une pieuse dévotion.

¹⁵⁸ 11 septembre.

¹⁵⁹ Le 10 mai.

¹⁶⁰ Celestinus episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, archiepiscopis, episcopis et dilectis filiis abbatibus, prioribus, et caeteris ecclesiarum praelatis, salutem et apostolicam benedictionem.

En outre, puisque la divine miséricorde vous a accordé cette si grande faveur que le précieux corps du saint repose dans votre monastère, nous rappelons avec soin à toute votre communauté et nous exhortons avec force de célébrer solennellement la mémoire du précieux saint, à ce dessein que vous proposiez unanimement l'intention que le Dieu tout-puissant soit honoré dans vos actes et que l'imitation de sa sainteté augmente en vous le trésor des récompenses éternelles. Et qu'ainsi, avec l'aide de Dieu, on puisse reconnaître avec clarté comment la sève montée de cette sainte racine, et son enseignement, demeure dans les fruits des branches et soit conservée.

Donné à Rome, à Saint Pierre, le 6 des Ides de mai, la première année de notre pontificat.